



TÍTULO

**CONTRIBUTION À LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF NATIONAL
DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ FAUNIQUE AU NIGER
CAS DES VAUTOURS DU NIGER**

AUTOR

Arfou Saley Baouna

	Esta edición electrónica ha sido realizada en 2023
Tutor	Dr. Abdoul-Aziz Seyni
Instituciones	Universidad Internacional de Andalucía
Curso	<i>Máster CITES (2021-2022)</i>
©	Arfou Saley Baouna
©	De esta edición: Universidad Internacional de Andalucía
Fecha documento	2023



**Atribución-NoComercial-SinDerivadas
4.0 Internacional (CC BY-NC-ND 4.0)**

Para más información:

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.es>

<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.en>



MASTERE DE L'UNIA SUR LA GESTION ET LA
CONSERVATION D'ESPECES FAISANT L'OBJET DE COMMERCE :
LE CADRE INTERNATIONAL (14^e édition).

Année académique 2021-2022

Mémoire

**« Contribution à la mise en place d'un dispositif national de lutte contre
la criminalité faunique au Niger : cas des vautours du Niger ».**

Par :

Arfou Saley Baouna

Directeur de Thèse

Dr Abdoul-Aziz SEYNI,

Ph.D Natural Resource Management and Climate Change

En vue de l'obtention du titre de Mastère de l'UNIA sur la gestion et la
conservation d'Espèces faisant l'objet de commerce : dans le Cadre International
(14^e édition)

Niger, 2023

TABLE DES MATIÈRES

I.	INTRODUCTION ET CONTEXTE	1
1.1.	PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE	3
1.2.	OBJECTIFS DE RECHERCHE	4
1.2.1.	Objectif général.....	4
1.2.2.	Objectifs spécifiques	4
1.2.3.	Hypothèses.....	4
1.3.	Définition de quelques concepts	5
II.	GENERALITES SUR LA ZONE D'ETUDE	7
2.1.	Situations géographiques.....	7
2.2.	Milieu physique et humain.....	8
2.2.1.	Région de Maradi.....	8
2.2.2.	Région de Zinder.....	11
2.2.3.	Région de Diffa.....	14
III.	MATERIEL ET METHODES.....	19
3.1.	Présentation de la zone expérimentale de l'étude	19
3.2.	Méthodologie de l'étude.....	19
3.1.1.	Recherches documentaires.....	20
3.1.2.	Choix des localités	20
3.1.3.	Acteurs cibles.....	20
3.1.4.	Méthode d'échantillonnage.....	21
3.1.5.	Collecte des données sur le terrain.....	21
3.1.6.	Traitement et analyse des données.....	22
3.2.	Matériel	23
3.2.1.	Moyens matériels	23
3.2.2.	Matériels biologiques.....	23
IV.	RESULTATS ET DISCUSSION	28
4.1.	Enquête ethno-zoologique sur les vautours.....	28
4.2.	Tendance des effectifs des vautours selon les enquêtes	28
4.3.	Observation des vautours dans les habitats naturels	29
4.4.	Caractérisation des sites d'observation des vautours	31
4.5.	Typologie des menaces sur les vautours	32
4.6.	Typologie d'usage des vautours	33
4.7.	Provenance des spécimens de vautours.....	34
4.8.	Méthodes de capture des vautours	34
4.9.	Lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages.....	35

4.9.1.	Connaissances des acteurs sur les dispositions réglementaires	35
4.9.2.	Connaissance des acteurs sur la CITES cadre National et international	36
4.9.3.	Connaissance sur les techniques d'identification des espèces sauvages	37
4.9.4.	Connaissance sur les moyens de LCES	37
4.9.5.	Espèces sauvages faisant objet de commerce	38
4.9.6.	Mode d'exploitation des espèces sauvages.....	39
4.9.7.	Activités sur les Postes de contrôle.....	40
4.9.8.	Efforts de lutte par les acteurs chargés de la LCES	41
4.9.9.	Provenance et destination des produits contrôlés	42
4.9.10.	Coordination entre les acteurs.....	43
V.	DISCUSSIONS	44
5.1.	Etude et analyse des menaces exerçant sur les vautours au Niger	44
5.2.	Perception des différents acteurs sur la LCES et sur les vautours	46
5.3.	Proposition des mesures d'amélioration pouvant contribuer à la mise en œuvre de la convention CITES.....	47
a)	Cadre institutionnel et opérationnel	48
b)	Renforcement des capacités	48
VI.	CONCLUSION.....	50
VII.	RECOMMANDATIONS	52
VIII.	LITTERATURE CONSULTEE	54
ANNEXES.....		i
A.	<i>Annexe A</i>	ii
	<i>Annexe B</i>	v
B.	<i>Annexe C</i>	x

DEDICACES

CE TRAVAIL EST DÉDIÉ À TOUTES PERSONNES SOUCIEUSES DE LA CONSERVATION DES ESPÈCES SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION.

IL EST AUSSI DÉDIÉ AUX PERSONNES QUI ONT PERDU LEUR VIE OU QUI SONT PORTÉS DISPARUS DANS L'EXERCICE DE LEUR MISSION DE LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ LIÉE AUX ESPÈCES SAUVAGES.

REMERCIEMENTS

Au terme de cette étude, nous voudrions exprimer toute notre gratitude aux nombreuses personnes qui de près ou de loin n'ont ménagé aucun effort pour nous soutenir. Nous tenons à magnifier notre reconnaissance en particulier à :

- ✓ L'Etat nigérien à travers le ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification, qui nous a sélectionné pour suivre cette formation ;
- ✓ La CEDEAO, USAID, WABILED pour l'appuis technique, logistique et financière tout au long de la formation ;
- ✓ La coordonnatrice du programme Master ainsi que tout le personnel de l'Université UNIA, y compris l'équipe des traducteurs pour tous leurs efforts lors de notre séjour à Baeza ;
- ✓ Colonel Samaila Sahailou, Directeur de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées cumulativement autorité de l'Organe de Gestion de la CITES au Niger pour son soutien et ses orientations dans le cadre du présent travail ;
- ✓ Dr Abdoul-Aziz Seyni, Ph.D en Gestion des Ressources Naturelles et Changement Climatique, notre superviseur Pays pour ses orientation et l'encadrement;
- ✓ L'équipe technique de UICN pour le suivi et l'assistance dans la conduite de nos travaux ;
- ✓ Colonel Abba Sonko du Sénégal pour ses contributions et conseil dans la conduite de nos travaux de recherche ;
- ✓ L'ONG Sahara conservation à travers son équipe au Niger pour leur appui technique lors de nos collectes des données sur les vautours ;
- ✓ Tous les personnels des Direction régionales de l'Environnement, de la Police Nation, de la Douane Nationale et des tribunaux de justice de Maradi, Zinder et Diffa pour la disponibilité qu'ils nous ont accordé lors de la collecte donnée ;
- ✓ Toutes les personnes enquêtées pour leur contribution ;
- ✓ La famille Saley Baouna et amis pour leur soutien inestimable durant cette formation ;
- ✓ ma chère épouse Fatchima Nayoussa et mes deux garçons (Mohamed et Zyad) pour la patience, la compréhension et pour avoir supporté mes sauts d'humeur ainsi que mes absences régulières durant ma formation ;
- ✓ ma tante Hadjia Biba pour son hospitalité lors de mes sorties de terrain dans la région Maradi ;

- ✓ ma grande sœur Hadjara Saley Baouna et sa famille pour son accueil et l'hospitalité lors de mon séjours à Diffa ;
- ✓ Mon ami Issoufou Hinsu pour son accueil et le partage de ses repas lors de mon séjour à Zinder .

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Carte de Localisation de la zone d'étude.....	7
Figure 2: localisation de la zone expérimentale de l'étude	19
Figure 3 : sites d'observation des vautours selon les résultats des enquêtes	28
Figure 4: Perception des populations sur la tendance de l'effectif des vautours dans leur environnement	29
Figure 5: Carte de localisation des sites d'observation des vautours lors des visites terrain.....	31
Figure 6: type de menaces sur les vautours au Niger.....	33
Figure 7 : Type des usages faits des spécimens de vautour	33
Figure 8: catégories d'utilisateurs des spécimens de vautours.....	34
Figure 9: Provenance des spécimens de vautours	34
Figure 10: méthode utilisée pour la capture des spécimens de vautour	35
Figure 11: Niveau de connaissance des acteurs sur les textes réglementaires	36
Figure 12: Source d'information des acteurs sur la CITES	36
Figure 13 : Niveau de connaissance des acteurs sur les techniques d'identification des espèces sauvages	37
Figure 14: Niveau de connaissance des agents sur les outils utilisés dans la lutte.....	38
Figure 15: Mode d'exploitation des espèces sauvages	40
Figure 16: Traitement des cas d'infraction liée aux espèces sauvages.....	40
Figure 17: Mouvement des produits d'origine sauvage au niveau des postes de contrôle	42
Figure 18 : Pays de Provenance et de destination des spécimens sauvages commercialisés	43
Figure 19: Proposition d'un schéma de coordination pour la mise en œuvre de LCES	48

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Effectifs des personnes enquêtées.....	21
Tableau 2: observation des vautours dans les Massifs montagneux de Koutous.....	30
Tableau 3: espèces sauvages ayant fait objet de contrôle dans le cadre du commerce.....	38
Tableau 4: quelques efforts de lutttes contre le commerce illégal et le braconnage des espèces sauvages en 2022 dans la Région de Diffa.	41

LISTE DES PHOTOS

Photo 1 : entretien avec les communautés riveraines des nids de vautour C.R Kellé.....	22
Photo 2: observation d'un nid de vautour Ruppell dans un massif montagneux commune de Kellé.....	22
Photo 4 deux individus de vautour d'Egypte sur une mare.....	31
Photo 3 : Deux individus de vautour Rüppel sur les falaises.....	31
Photo 5: nids des vautours dans les grottes d'une falaise dans la commune de Kellé.....	32
Photo 6: falaise abritant les vautours dans la commune de Kellé.....	32
Photo 7: : un vautour d'Egypte victime de braconnage mis en enclos de sauvetage à Kellé.....	32

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

CITES	Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
CMS	Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices appartenant à la faune sauvage
COP	Conférence des Parties
CR	Commune Rurale
DFC/AP:	Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées
DN	Douane Nationale
DRA	Direction Régionale de l'Agriculture
DRDN	Direction Régionale de la Douane Nationale
DRE/LCD	Direction Régionale de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification
DRPN	Direction Régionale de la Police Nationale
E&F	Eaux et Forêts
ESNLCES	Equipe spéciale nationale chargée de la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages
ICCWC	Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
IGNN	Institut Géographique Nationale du Niger
INRAN	Institut National des Recherches Agronomiques du Niger
IPBES	Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques
km²	Kilomètre carré
LCLES	Lutte contre la Criminalité liée aux espèces sauvages
MAB	Man And Biosphère
ME/LCD	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification
PDR	Plan de Développement Régional
PGDBAP	Projet de Gestion Durable de la Biodiversité et des Aires Protégées
PN	Police Nationale
PNUE	Programme des Nation Unie pour l'Environnement
RGAC	Recensement General de l'Agriculture et du Cheptel
RGPH	Recensement General de la Population et de l'Habitat
RLCES	Réseaux de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique de l'Ouest
RNNAT	Réserve Naturelle Nationale de l'Air et du Ténéré

RNNTT	Réserve Naturelle Nationale du Termit et Tin-Toumma
RTFG	Reserve Totale de Faune de Gadabedji
SAFEM	Salon International de l'Artisanat pour la Femme
SC	Sahara Conservation
SCF	Sahara Conservation Fund
SNLCES	Stratégie nationale de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages
SRLCES	Stratégie régionale de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages
SIAO	Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation et la Culture
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
USAID	United States Agency for International Development
WABICC	West Africa Biodiversity and Climate Change
WWF	Fonds Mondial pour la Nature

RESUME

Le succès de la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages à l'échelle nationale et même sous-régionale dépendra de la capacité de chaque acteur concerné à faire appliquer efficacement la loi.

Cette étude qui a pour objectif de déterminer des mécanismes efficaces de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages pour une meilleure conservation des vautours au Niger a permis de conduire des enquêtes auprès des acteurs cibles dans le but de recueillir leur niveau de perception sur la question. Il s'agit des communautés locales riveraines des aires de distribution des vautours de la zone expérimentale (bouchers, tradipraticiens), des agents chargés du contrôle (Eaux et Forêts, Police Nationale, Douane Nationale) et des cadres de la justice (Procureur, juge). La méthode d'échantillonnage boule neige a permis d'enquêter au total 111 personnes. Des visites de sites abritant des espèces de vautours ont été également conduites pour faire des observations sur les vautours et leur habitat.

L'étude a ressortie l'identification de deux espèces de vautour observé directement dans leur habitat naturel (dans leur nid, en vol ou sur un point d'eau). Il s'agit des espèces : *Gyps rueppelli* et *Neophron percnopterus*. En revanche, 78% des personnes enquêtées sur la question affirme qu'il a y quelques années les vautours communs sont observées aux alentours des agglomération et des abattoirs mais deviennent rare de nos jours. Les espèces sauvages dont les vautours sont menacés par le braconnage, l'exploitation illégale, le commerce illégal voir de trafic transnational, selon l'étude. Cependant, il existe au Niger plusieurs textes réglementaires permettant la lutte contre ces pratiques illégales relatives aux espèces sauvages dont, 95% des cadres des Eaux et Forêts atteste connaître ces textes. En revanche, 44% des cadres de la Police Nationale enquêtés affirme ne pas connaître l'existence de ces textes réglementaires. Un taux de 75% des acteurs enquêtés (toutes incorporation confondues) n'ont jamais bénéficié d'une capacitation sur la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages.

L'étude a également montré plusieurs cas d'infraction lié aux espèces sauvages dont les contrevenants ont été sanctionné par la saisie, la confiscation des produits la garde à vue et le paiement d'une amende.

Aussi, selon les enquêtes auprès des agents chargés du contrôle, les spécimens des espèces sauvages commercialisés contrôlés proviennent du Nigeria, du Cameroun, du Tchad et de la Centrafrique (21% des enquêtés), 25% affirme que ces produits proviennent de l'intérieur du

Niger. 33% des répondants affirment ne pas connaître la provenance ni la destination en fin 22% atteste que ces produits prennent la direction de la Lybie, l'Algérie et le Nigeria.

Mots clés : Dispositif ; Lutte ; Criminalité ; Espèces sauvages ; Vautours

ABSTRACT

The success of the fight against wildlife crime at the national and even sub-regional level will depend on the ability of each actor involved to effectively enforce the law.

The aim of this study is to determine effective mechanisms for fighting wildlife crime for better conservation of vultures in Niger. These included local communities living near vulture distribution areas in the experimental zone (butchers, traditional practitioners), law enforcement officials (Forestry officials, National Police, National Customs), and justice officials (prosecutor, judge). The snowball sampling method made it possible to survey a total of 111 people. Visits to sites hosting vulture species were also conducted to make observations on vultures and their habitat.

The study identified two species of vultures that were observed directly in their natural habitat (in their nests, in flight or on water). These species are *Gyps rueppelli* and *Neophron percnopterus*. On the other hand, 78% of the people surveyed on the question stated that a few years ago common vultures were observed in the vicinity of agglomerations and slaughterhouses but are becoming rare nowadays. The wildlife species, including vultures, are threatened by poaching, illegal exploitation, illegal trade and even transnational trafficking, according to the study. However, there are several regulatory texts in Niger that allow the fight against these illegal practices related to wildlife species. 95% of Water and Forestry officials attest to knowing these texts. On the other hand, 44% of the National Police officers surveyed stated that they were not aware of the existence of these regulations. A rate of 75% of the actors surveyed (all incorporations combined) have never received training on the fight against wildlife crime.

The study also showed several cases of wildlife-related offenses in which offenders were punished by seizure, confiscation of products, custody and payment of a fine.

Also, according to the surveys of the agents in charge of control, the specimens of commercialized wildlife species controlled come from Nigeria, Cameroon, Tchad and the Central African Republic (21% of the respondents), 25% affirm that these products come from within Niger. 33% of respondents said they did not know the origin or destination and 22% said that these products went to Libya, Algeria and Nigeria.

Key words: Device; Fight; Crime; Wildlife; Vultures.

I. INTRODUCTION ET CONTEXTE

La criminalité liée aux espèces sauvages a un impact important direct et négatif sur les écosystèmes et les moyens d'existence à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest (USAID & WABICC, 2019). Des évaluations des menaces que fait peser la criminalité liée aux espèces sauvages sur la biodiversité, ont été menées dans plusieurs pays de la CEDEAO dont le Niger entre 2016 et 2020. Ceci afin de mieux comprendre le trafic d'espèces sauvages dans ces pays, mais aussi de comprendre comment la lutte contre la criminalité fonctionne actuellement et de dresser une liste de recommandations pour soutenir les capacités existantes. Ces ressources uniques, qui supportent les moyens d'existence de millions de populations de l'Afrique de l'Ouest et qui contribuent à stimuler les économies nationales, sont menacées par l'exploitation illégale (Jérome et al., 2020).

Des espèces emblématiques comme l'éléphant, le pangolin, les célèbres grands primates d'Afrique de l'Ouest et les rapaces comme les vautours connaissent un déclin rapide de leurs populations en raison de la demande illimitée de ces espèces sur les marchés illicites (IUCN & Trafic, 2021). A ce commerce illicite, on ajoute le trafic du bois d'œuvre et d'autres espèces végétales entraînant la dégradation, la fragmentation sévère des écosystèmes voire, dans certains cas, leurs disparitions (USAID/WABICC, 2019).

Ce commerce illicite des espèces sauvages pose également des risques d'extinction des espèces vivantes et plus particulièrement à la survie des êtres humains. Cette perte de la biodiversité est susceptible d'avoir des effets dévastateurs sur les moyens d'existence et le développement socioéconomique des communautés locales et des économies tributaires des ressources naturelles, voire de contribuer à la propagation des maladies zoonotiques (PNUE, IPBES & FAO, 2019).

Selon une étude de WWF, ces réseaux illicites de trafic d'espèces sauvages, des produits et sous-produits de faune dont les vautours pourraient être aussi associés à des organisations de contrebande d'autres produits comme les stupéfiants et les armes, sapant la bonne gouvernance, l'État de droit, la sécurité nationale et la quiétude des communautés locales (WWF / Dalberg, 2021). Les vautours sont des rapaces diurnes caractérisés par leur régime alimentaire. Ces sont des charognards robustes qui se nourrissent majoritairement des carcasses qu'ils repèrent grâce à leur vue perçante (SCF, 2022). Il existe deux (2) grandes familles de vautours : les Cantharidés ou vautours du nouveau monde, que l'on trouve en Amérique et ceux dit de l'ancien monde, les Accipitridés que l'on retrouve en Asie, en Europe et Afrique (IUCN, 2021

& SCF,2020). Au sein de cette dernière famille, les vautours sont repartis en neuf (9) genres, qui à l'exception du genre *Gyps*, ne comprennent qu'une seule sous espèce (Philippe et al., 2022). Il existe au totale 16 espèces de l'ancien monde dont onze (11) présentent en Afrique et huit (8) en Afrique de l'Ouest (SCF,2020).

Au Niger les vautours ont été très peu étudiés et de nombreuses données quant à leur distribution sont très peu connues et publiées (WWF, 2021 & SCF,2020). Ces vautours font partie des groupes d'oiseaux migrateurs les plus menacés au monde et au Niger du fait des usages spirituels traditionnels, avec quatre espèces en danger critique d'extinction et deux espèces en danger, selon la Liste rouge des espèces menacées de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN, 2017).

Au cours des dernières décennies, les populations de vautours ont considérablement diminué en Afrique, en particulier en Afrique de l'Ouest et de l'Est (Ogada *et al.*, 2016b). Il est alarmant de constater que ces déclinés ne se produisent pas seulement dans des zones non protégées et banales, mais que pour cinq de ces espèces (à l'exception du vautour percnoptère), des déclinés ont également été observés dans des zones protégées d'Afrique de l'Ouest (CITES, 2019).

Il est important de noter que malgré la distribution très ancienne des vautours et leurs usages spirituels par les communautés locales, ces derniers ont été peu étudiés au Niger et de nombreuses données quant à leur distribution, leur écologie et le trafic illicite sont méconnues. Leur aire de répartition, tout espace confondu, englobe la quasi-totalité du territoire. Il se concentre et nichent notamment dans certaines aires protégées ou dans des zones et des habitats isolés et moins anthropisés, telles que la Réserve Naturelle Nationale de Termit et Tin Touma, la Réserve de Biosphère de Gadabedji ou encore le massif de Koutous et du Kawar (DFC & SFC, 2020). Ainsi, dans le cadre de la conservation des espèces sauvages, le Niger a adhéré à plusieurs conventions internationales dont la CITES. Le pays a adhéré cette convention le 08 septembre 1975 et est entrée en vigueur Partie le 07 décembre 1975. Le pays c'est aussi doté d'une loi CITES Nationale en 2019 qui est la loi N° 2019-47 du 24 Octobre 2019. C'est pour répondre aux préoccupations nationales en matière de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et dans le souci de mieux contrôler le trafic international des espèces de faune et de flore sauvages en danger ou en danger critique d'extinction, que s'inscrit ce présent travail de recherche intitulé « *contribution à la mise en place d'un dispositif national de lutte contre la criminalité faunique cas des vautours du Niger* »

1.1.PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE

Au cours des trente dernières années, les populations de vautours ont considérablement diminué en Afrique, en particulier en Afrique de l'Ouest et de l'Est (Ogada *et al.*, 2016b), les récentes évaluations montrant des déclin de population de 50 à 96 % pour les six (6) espèces d'Afrique de l'Ouest (BLI, 2017a-f). Il est alarmant de constater que ces déclin ne se produisent pas seulement sur une seule espèce, mais que pour cinq de ces espèces (à l'exception du vautour percnoptère), des déclin ont également été observés dans l'ensemble des pays d'Afrique de l'Ouest (Ogada *et al.*, 2016b).

Les facteurs anthropiques sont indexés comme étant à l'origine de ces déclin drastiques des populations, y compris les empoisonnements intentionnels et non intentionnels, la réduction de la disponibilité de nourriture, la dégradation de l'habitat, y compris la perte des abris, d'arbres de nidification, ainsi que l'électrocution et la collision avec les lignes électriques et les véhicules de transport. Les menaces les plus importantes auxquelles sont confrontés les vautours d'Afrique de l'Ouest sont la mortalité causée par l'empoisonnement intentionnel sous la forme d'appâts empoisonnés qui sont utilisés illégalement pour le prélèvement délibéré de vautours ou de leurs parties comme « éléments de fétiches » pour une utilisation sur la base de certaines croyances. Il est important de noter que les braconniers qui s'attaquent aux éléphants visent délibérément les vautours pour empêcher d'attirer l'attention des gardes forestiers sur eux cette technique est appelée « empoisonnement sentinelle » (Botha *et al.* 2017 ; Ogada *et al.* 2016b ; Williams *et al.* 2014). Il faut noter que sur près de 8 000 mortalités de vautours enregistrés dans 26 pays au cours des trente dernières années, l'empoisonnement (intentionnel et involontaire) a été à l'origine de 61 % des mortalités et à l'utilisation sur la base de croyance de 29 % des décès (comme en témoignent les carcasses sans tête ou autres parties vendues sur les marchés) (IUCN, 2021 & Ogada *et al.* 2016b). Cependant, la mort par électrocution et l'abattage pour la nourriture, qui sont également considérées comme des menaces majeures pour les populations de vautours, ne représentent respectivement que 1 % et 9 % des décès enregistrés sur l'ensemble du continent africain (Ogada *et al.* 2016b). L'utilisation sur la base de croyance et l'empoisonnement sentinelle sont tous deux motivés par les transactions internationales à fins commerciales.

Les espèces de vautours ont été inscrites à l'Annexe II de la CITES en 1979 (CoP2 San José). Les populations de vautour sont fortement en déclin ces dernières années. Les raisons de cette diminution sont males connues alors que les conséquences de ce déclin pour la santé humaine

et animale s'annoncent inquiétantes (Dabone, 2018). Les vautours par leur régime alimentaire, nécrophage, assurent une fonction importante en matière de curée atmosphérique.

Ce travail de recherche rentre dans le cadre d'une étude permettant de mieux diagnostiquer les problèmes liés à la mise en œuvre efficace de la convention CITES et de la loi CITES du Niger dans la zone d'étude. Ce thème tentera de proposer des solutions pour une meilleure sauvegarde des espèces de vautour. Il permet aussi d'étudier les mécanismes d'une mise en place d'un dispositif de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages au Niger en général et des vautours en particulier.

1.2.OBJECTIFS DE RECHERCHE

1.2.1. Objectif général

L'objectif principal de cette étude est de déterminer des mécanismes efficaces de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages pour une meilleure conservation des vautours au Niger.

1.2.2. Objectifs spécifiques

Pour mener à bien la présente étude, les objectifs spécifiques suivants seront pris en compte :

- ✚ Etudier et analyser les menaces s'exerçant sur les vautours au Niger ;
- ✚ Recueillir la perception des différents acteurs sur la lutte contre les criminalités liée aux espèces sauvages et des vautours en particulier au Niger ;
- ✚ Proposer des mesures d'amélioration pouvant contribuer à la conservation des vautours et à la mise en œuvre de la lutte contre la criminalité liée aux espèces

1.2.3. Hypothèses

Pour mieux appréhender les problèmes liés à lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et la gestion des vautours au Niger, les hypothèses suivantes sont émises :

H1 : les connaissances des principales menaces et les potentiels voies et moyens pour la gestion durable des populations de Vautour constituent un atout pour des prises de décisions permettant la conservation durable de l'espèce au Niger

H2 : la connaissance sur les spécimens sauvages qui font l'objet de commerce illégal et les circuits utilisés permettent aux acteurs chargés du contrôle d'être efficace sur les dispositions à prendre ;

H3 : les acteurs en charge de l'application de la réglementation en matière de gestion des espèces sauvage méconnaissent l'existence des textes règlementaires en la matière.

1.3.Définition de quelques concepts

Amende (selon le *DECRET N° 98-295/PRN/MH/E du 29 octobre 1998*) : toute condamnation pécuniaire par décision du tribunal devenue définitive qui acquiert l'autorité de la chose jugée. Elle devient exécutoire.

Avis d'acquisition légale (selon la *résolution 18.7 (Rev. CoP19), Article III, paragraphe 2 b), de l'Article IV, paragraphe 2 b), et de l'Article V, paragraphe 2 a)* : l'examen effectué par un organe de gestion avant de délivrer un permis d'exportation CITES afin de s'assurer que le spécimen n'a pas été acquis en contravention aux lois et réglementations sur la préservation de la faune et de la flore en vigueur dans cet État (c'est-à-dire, qu'il a été acquis légalement).

Chaine de contrôle (selon la *résolution 18.7 (Rev. CoP19), Article III, paragraphe 2 b), de l'Article IV, paragraphe 2 b), et de l'Article V, paragraphe 2 a)* : documentation chronologique, dans la mesure du possible et conformément à la législation et aux registres applicables, des transactions relatives au prélèvement dans la nature d'un spécimen et à la propriété ultérieure de ce spécimen.

Commerce international (selon *Loi 2019-47 du 29 octobre 2019*) : toute exportation, réexportation, importation, ou introduction en provenance de la mer de spécimen appartenant aux espèces inscrites dans les annexes I, II, III ou relevant de l'annexe IV.

Confiscation (selon le *DECRET N° 98-295/PRN/MH/E du 29 octobre 1998*) : transfert de propriété au profit de l'Etat d'un objet lié à l'infraction.

Contrôle a l'introduction, à l'exportation, à la réexportation et au transit (selon *Loi 2019-47 du 29 octobre 2019*) : la vérification documentaire portant sur les permis et certificats prévus par la présente loi, y compris l'examen des spécimens, accompagné éventuellement d'un prélèvement d'échantillon en vue d'une analyse ou d'un contrôle approfondi.

Criminalité liée aux espèces sauvages (selon la *plateforme ICCWC*) : désigne le prélèvement, le commerce (fourniture, vente ou trafic), l'importation, l'exportation, la transformation, la possession, l'obtention et la consommation de faune et de flore sauvages, y compris de bois et d'autres produits forestiers, en violation du droit national ou international.

Criminalité liée aux espèces sauvages (selon *CMS&UNEP, année*) : fait référence à des infractions aux lois et réglementations nationales et internationales visant à protéger les ressources naturelles et à gérer leur utilisation durable.

Dispositif national de lutte contre la criminalité faunique : ensemble des moyens (adéquats) disposés conformément à un plan ou une stratégie nationale pour lutter efficacement contre la criminalité liée aux espèces sauvages

Espèces sauvages (*selon ICCWC*) : comprennent l'ensemble de la faune et de la flore sauvages, dont les mammifères, les oiseaux et les poissons, ainsi que le bois et les produits forestiers autres que le bois.

Infraction grave (*selon la convention des Nation unies contre la criminalité transnationale organisée, année*) : Acte constituant une infraction passible d'une peine privative de liberté dont le maximum ne doit pas être inférieur à quatre ans ou d'une peine plus lourde

Saisie (*selon Décret N° 98-295 selon le DECRET N° 98-295/PRN/MH/E du 29 octobre 1998*) : acte par lequel l'agent habilité place sous la main de la justice un objet appartenant à un tiers et susceptible de confiscation, en attendant qu'il soit statué sur sa destination.

Spécimen (*selon Loi 2019-47 du 29 octobre 2019*): tout animal ou plante, vivant ou mort appartenant aux espèces inscrites aux annexes I, II et III ou relevant de l'annexe IV ou toute partie ou tout produit obtenu à partir de ceux-ci, incorporé ou non dans d'autres marchandises, ainsi que toute autre marchandise comportant des parties ou des produits d'animaux ou de plantes de ces espèces dans le cas où cela apparaîtrait dans le document justificatif ou sur l'emballage, une marque, étiquette ou de tout autre élément.

Transaction (*selon Décret N° 98-295 selon le DECRET N° 98-295/PRN/MH/E du 29 octobre 1998*): acte par lequel l'administration forestière consent à ne pas exercer des poursuites judiciaires contre le contrevenant moyennant le paiement d'une somme forfaitaire.

II. GENERALITES SUR LA ZONE D'ETUDE

2.1. Situations géographiques

La présente étude concerne trois (3) régions des huit (8) que compte la république du Niger. Il s'agit de : la région de Maradi, la région de Zinder et celle de Diffa (figure 1).

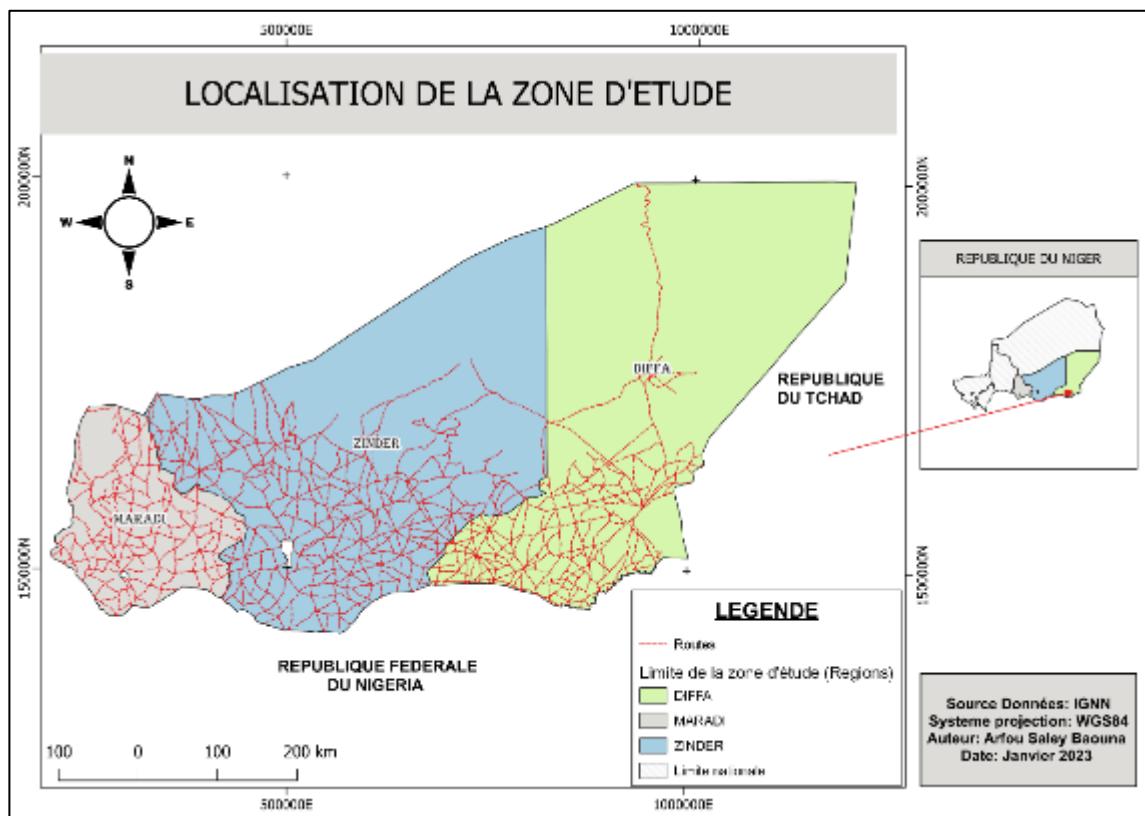


Figure 1: Carte de Localisation de la zone d'étude

➤ Région de Maradi

La région de Maradi est située dans la partie centre sud du Niger entre 13° et $15^{\circ}26'$ de latitude Nord et le $6^{\circ}16'$ et $8^{\circ}36'$ de longitude Est. La région a une superficie de 41 796 km². Elle est limitée par les régions de Zinder à l'Est, à l'Ouest par celle de Tahoua, au Nord par la région d'Agadez et au Sud le Nigeria avec 150 km de frontière. (Monographie, région de Maradi, 2015).

➤ Région de Zinder

La Région de Zinder est située dans le Centre-Est de la République du Niger entre les latitudes $12^{\circ} 48'$ et $17^{\circ} 30'$ Nord et les longitudes entre $7^{\circ} 20'$ et $12^{\circ} 0'$ Est. Elle est limitée à l'Est par la Région de Diffa, à l'Ouest celle de Maradi, au Nord celle d'Agadez et au Sud la République

Fédérale du Nigeria sur environ 300 km de frontière. La superficie est estimée à 155.778 km², soit 12,3 % du territoire national (PDR, Zinder ; 2015).

➤ **Région de Diffa**

La région de Diffa est située à l'extrême Est du Niger et est comprise entre 10° 30' et 15°35' de longitude Est, 13°04' et 18°00' de Latitude Nord. Elle est limitée : à l'Est par la République du Tchad, à l'Ouest par la région de Zinder ; au Nord par la région d'Agadez et au Sud par la République Fédérale du Nigeria.

Elle couvre une superficie de 156 906 Km². Soit 12,4% de la superficie totale du pays qui est estimée à 1 267 000 Km² (PDR, Diffa, 2015).

2.2.Milieu physique et humain

2.2.1. Région de Maradi

2.2.1.1.Milieu physique

2.2.1.1.1. Relief

Le relief est constitué de grandes vallées (Goulbi Kaba, Goulbi Maradi), de glacis d'épandage et des plateaux dunaires. Dans les vallées ou Fadama, les sols sont de types hydromorphe ou vertisols alors que sur les plateaux ou Jigawa de types ferrugineux tropicaux sur sable (erg ancien) et sur les glacis (Guéza) ils sont de types ferrugineux sur placages argilo-sableux (Monographie, région de Maradi, 2016).

2.2.1.1.2. Hydrologie

Le réseau hydrographique est particulièrement dense avec une quarantaine de mares et de lacs dont seulement quatre (4) permanentes (lac de Madarounfa, les mares d'Akadaney, de Rafin Wada, Kurfin Koura) et trois grands bassins que constituent le Goulbi de Maradi ; le Goulbi N'Kaba et la vallée de la Tarka. Les bassins de ces cours d'eau à écoulement temporaire couvrent une superficie de 12 864 km² soit environ le tiers de la région. Cependant, ce réseau hydrologique n'est fonctionnel que dans la partie méridionale de la zone (Goulbi de Maradi et sud du Goulbi N'Kaba). Le reste du réseau est devenu fossile (vallée de la Tarka et partie nord du Goulbi N'Kaba) (Monographie région de Maradi, 2016).

2.2.1.1.3. Sols

Les sols sont marqués par leur caractère dunaire (sableux, sablo-dunaires, sablo-argileux et alluvial). Trois zones agroécologiques peuvent être distinguées :

- La zone pastorale qui comprend le Nord du département de Dakoro et de Mayahi.
- La zone centrale ou intermédiaire à vocation agropastorale qui englobe le Nord des départements de Tessaoua et Mayahi ainsi que la partie centrale de Dakoro.
- La zone agricole qui comprend l'ensemble des départements de Guidan Roundji, Aguié et Madarounfa ainsi que la partie méridionale de ceux de Dakoro, Mayahi et Tessaoua. (Monographie, région de Maradi, 2016).

2.2.1.1.4. Végétation

La végétation présente une grande diversité. Au nord, elle est essentiellement constituée d'espèces d'Acacias, associées à *Balanites aegyptiaca* et *Sclerocarya birrea*. Au centre et principalement dans la vallée du Goulbi N'Kaba, se rencontrent de vastes palmeraies à doum. Enfin la partie sud dominée par des Combrétacées. Les principales formations sont concentrées dans les départements de Madarounfa et Guidan Roundji. Pour l'essentiel, il s'agit de la forêt de Baban-Raffi d'une superficie de 56 000 ha. Elle est caractérisée par des formations relativement denses des vallées du Goulbi de Maradi et du Goulbi N'Kaba (Monographie région de Maradi, 2016).

2.2.1.1.5. Faune

Les ressources fauniques sont essentiellement localisées dans la réserve totale de faune de Gadabédji (Département de Bermo), la forêt protégée de Baban-Raffi (Département de Madarounfa) comportant la réserve de Biodiversité. La forêt de Baban Raffi a été enregistrée comme réserve de biosphère, d'une superficie de 3 419 ha renfermant une diversité d'espèces fauniques : gazelles, outardes, pintades, oiseaux migrateurs et singes patas, rongeurs (Ecureuil, Lièvre). Elle connaît souvent des incursions de troupeaux d'éléphants deux (2) à trois (3) fois par an (Monographie région de Maradi, 2016). la région abrite la Réserve de Biosphère de Gadebedji qui regorge une diversité d'espèces de faune dont *Giraffa camelopardalis* et *Struthio camelus* récemment réintroduits.

2.2.1.2. Milieu humain

2.2.1.2.1. Population

Selon le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2012, la population de la région de Maradi est de 3 402 094 habitants, soit 19% de la population du Niger. Sa densité est de 81,4 hts/km² contre 13,5 hts/ km² pour le pays. Cette population est à majorité rurale (86,3%). Les femmes représentent 50,8 % de la population avec un effectif de 1 728 311 femmes. On relève aussi que la population de la région de Maradi est particulièrement jeune

(54,4% moins de 15 ans contre 51,6% pour le pays) et connaît un rythme de croissance moins élevée que la moyenne nationale (3,7% pour la région contre 3,9% pour le pays) (PDR, Diffa, 2015).

2.2.1.2.2. Activités socio-économiques

a) Agriculture

L'agriculture constitue la principale activité de la Région de Maradi et occupe plus de 95% de la population rurale. Environ 85% de la population totale de la région dépend de cette activité. La population agricole se chiffre à 2 112 385 personnes réparties dans 300 102 ménages dont 3% dirigés par des femmes (RGAC 2007) et avec 3 à 4 actifs agricoles chacun. Les ressources en terres cultivables sont estimées à 2 476 680 hectares. La jachère a quasiment disparu des systèmes de production surtout au Sud de la région où le taux d'occupation des terres dépasse les 80%.

La zone de production agricole est comprise entre la Moyenne Vallée de la Tarka au nord, jusqu'à la frontière avec la République Fédérale du Nigeria, au Sud. Il s'agit de la zone agroécologique comprise entre les isohyètes 350 mm et 700 mm.

L'agriculture est dominée par les cultures céréalières pluviales (mil et sorgho en pure ou en association avec des légumineuses (niébé et arachide) sur plus de 90% des superficies exploitées. Les cultures de rente (souchet, arachide, niébé, sésame, et oseille) sont pratiquées en pure ou en association avec les céréales. Le tabac est produit en pure dans la vallée de Goulbi Maradi (Madarounfa).

La région de Maradi dispose d'un potentiel irrigable de plus de 47 000 ha dont plus de 15 000 sont irrigués. Les cultures de décrues sont aussi pratiquées tout le long de la vallée de Goulbi Maradi. Dans le cadre des aménagements hydro-agricoles, Maradi dispose de 954 ha de superficies irriguées avec maîtrise totale d'eau à Jirataoua (PDR, Diffa, 2015).

b) Elevage

L'élevage est la deuxième activité économique des populations de la région. Il est pratiqué par plus de 90% de la population et leur procure d'importants revenus. Cette activité concerne aussi bien les hommes que les femmes. C'est un moyen de lutte contre la pauvreté, une sorte d'épargne et contribue aussi à l'autonomisation financière des femmes.

Le cheptel de la région est estimé à 2 662 843 UBT et représente environ 17,5% du cheptel national. Il est constitué principalement de bovins, d'ovins, de caprins, de camelins, d'asins, d'équins et de volaille.

En fonction de la zone agro écologique, deux types d'élevage sont pratiqués essentiellement dans la région de Maradi :

- le système extensif qui concerne surtout la partie septentrionale de la région sur une superficie estimée à 2 455 693 ha (Départements de Dakoro et Bermo) ;
- le système semi intensif qui est pratiqué dans la partie agricole et agropastorale de la région (PDR, Diffa, 2015).

c) Commerce

La région de Maradi est considérée comme la Capitale économique du Niger grâce à son dynamisme commercial. Cependant, il faut noter que le commerce informel est prédominant dans la région. Le commerce joue un rôle transversal dans toutes les activités économiques de la région et plus de 74% de la population est occupée par le commerce et les affaires. (PDR, Diffa, 2015)

Les infrastructures économiques et marchandes sont nombreuses mais évoluent le plus souvent dans l’informel. La région compte 122 marchés hebdomadaires dont 121 traditionnels et 1 moderne, 19 marchés journaliers dont 16 traditionnels et 3 modernes, 24 gares dont 4 traditionnelles et 20 modernes, 2 embarcadères dont 1 traditionnel et 1 moderne. (PDR, Diffa, 2015).

2.2.2. Région de Zinder

2.2.2.1. Milieu physique

2.2.2.1.1. Relief

Le relief est relativement plat (450 à 500 m), avec par endroits des sommets culminant à plus de 600m avec un pic à 710 m à Termit. Au Sud, ce sont des dépressions (320 m), d’anciennes dunes stabilisées et indurées, des Talwegs et des cuvettes. Le Sud-ouest et l’extrême Est Gouré et Tesker, sont dominés par des dunes vives, plus à l’Est des dunes stabilisées et des cuvettes inter-dunaires. Ceci est aussi observable dans le Sud-Est de Dungass et le Sud de Damagaram Takaya. Au Nord, le relief est uniforme et le paysage monotone. La zone du Damergou correspond à une plaine sableuse parsemée de bas et de moyens plateaux, des buttes témoins et de vastes vallées fossiles. Tout à fait au Nord on a les vallées fossiles d’Anékar, d’Anouar, de Tigar, etc., toutes alimentées par des eaux de ruissellements (PDR, Zinder ; 2015).

2.2.2.1.2. Climat

Cette zone se caractérise principalement par deux (2) type de climat, il s’agit d’un climat soudanien au Sud et sahélien au Nord.

La pluviométrie de cette région est marquée par la faiblesse des précipitations entraînant la descente des isohyètes vers le Sud et une grande variabilité spatiotemporelle.

Les températures moyennes minimales sont enregistrées en décembre-janvier et les maximales en avril-mai. En général les températures croissent pendant la saison hivernale (juin-septembre). Les valeurs maximales mensuelles atteignent 40° C et les minimales 15° C avec des amplitudes thermiques de 15°C en moyenne (PDR, Zinder ; 2015).

la zone se caractérise par Quatre (4) saisons dont :

- la saison pluvieuse de juin à septembre ;
- saison sèche et humide d'octobre à décembre ;
- la saison sèche et froide de décembre à février ;
- la saison sèche et chaude de mars à mai) (PDR, Zinder ; 2015).

2.2.2.1.3. Sols

Les sols correspondent à des sols subarides tropicaux, des lithosols sur grès mal drainés, des sols peu évolués sur formations sableuses à sesquioxides (Fe_2O_3) très individualisés, des sols ferrugineux tropicaux, des sols hydromorphes, des sols minéraux bruts et des vertisols sur grès et argiles sédimentaires durcies, des sols halomorphes et des sols des cuvettes(PDR, Zinder ; 2015).

2.2.2.1.4. Végétation

Le gradient de végétation lié au gradient pluviométrique et à la nature des sols, se caractérise par des formations végétales de type sylvo-pastoral (*Guiera senegalensis*, *Acacia nilotica adansoni*, *Acacia raddiana*, *Balanites aegyptiaca*, *Leptadenia pyrotechnica*, *Boscia senegalensis*, etc.), agro-pastoral (*Prosopis africana*, *Sclerocarya birrea*, *Faidherbia albida*, etc.) et rupicole (*Hyphaene thebaica*, *Borassia aethiopum*, etc.) (PDR Zinder ; 2015).

2.2.2.1.5. Faune

La Région de Zinder regorge d'importantes potentialités fauniques. La région se distingue par la présence de la faune mammalienne. La faune terrestre mammalienne vit dans les confins septentrionaux de la Région ; c'est-à-dire dans le Nord et le Nord-Est des Départements de Tesker et Tanout (Tadress et Termit).

Les principales espèces rencontrées sont, entre autres : *Addax nasomaculatus* (espèce inscrite sur la liste rouge de l'UICN, 2016), *Gazella dama*, *Gazella dorcas*, *Ammotragus lervia*, *Acynonix jubatus*, *Erythrocebus patas*, *Cercopithecus aethiops*, *Phococtroerus aethiopicus*, *Felis coffra*, Fennec (*Vulpes zerda*), *Gyps spp*, *Histrixaristats*, *Lepiscasopinis*, *Erinaceus*

europaeus, vautour commun (*Trigonoceps occipitalis*), *Vautour de Rüppell* (*Gyps rueppelli*) etc. (PDR, Zinder ; 2015).

2.2.2.2. Milieu humain

2.2.2.2.1. Population

Avec une population de 3 539 764 habitants en 2012, la Région de Zinder classée 1^{ère} en termes de population. La région a aussi le plus important rythme de croissance intercensitaire, 4,7% entre 2001 et 2012, avec un doublement en moins d'un quart de siècle. Elle est concentrée plus au Sud avec des densités supérieures à 200 habitants/km² dans les communes du Sud, tandis qu'au Nord, la densité est inférieure à 20 habitants/km². Cette inégale répartition est surtout liée aux conditions écologiques plus ou moins favorables aux activités agricoles.

Cette démographie se caractérise par : un taux brut de natalité de 59‰ (en 2012), une extrême jeunesse de la population, 63,55% à moins de 19 ans, un indice synthétique de fécondité de 8,5 enfants par femme en âge de procréer, un taux global de mortalité de 11‰ (INS 2009) un taux de mortalité infanto juvénile de 160‰ en 2012 supérieur au taux national, 127‰, la précocité de l'âge du mariage des jeunes filles, etc. (PDR, Zinder, 2015).

2.2.2.2.2. Activités socio-économiques

a) Agriculture

La prééminence de l'agriculture tient à plusieurs facteurs favorables à son développement :

- les actifs agricoles sont estimés à 81,13% de la population, soit 3 556 240 habitants en valeur absolue (RGPH, 2012) ;
- le nombre total des ménages agricoles est quant à lui estimé à 461 675 ménages sur un total régional de 506 592 ;
- les superficies cultivables et emblavées sont respectivement estimées à 5.538.800 ha et 2 937 616 ha, soit 40 % des superficies cultivables (DRA, 2014) ;
- le potentiel en terres irrigables est estimé à 1.212.382 hectares dont seulement 8.000 à 11 000 sont mis en valeur chaque année. Il s'agit de dix-neuf retenues d'eau avec sept millions (7.000.000) m³, la vallée de la Korama avec cinq milliards (5.000.000.000) m³, quatre cent quatre-vingt-onze (491) sites exploités par environ soixante-trois mille cinq cent onze (63.511) producteurs (2013) ;
- les filières porteuses comptent le niébé, le gombo, l'oignon, la canne à sucre, le sésame, le chou, le poivron et la tomate.

La Région dispose d'un centre de multiplication de semences améliorées et un point d'appui de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRAN), tous deux dans le Département de Magaria. (PDR, Zinder, 2015).

b) Elevage

La zone pastorale couvre 7 000 000 ha, soit environ 50 % de la superficie totale la Région. Les parties Sud et Centre abritent plusieurs enclaves pastorales et aires de pâturage. Elles sont environ 355 aires de pâturages (RGA/C 2006) couvrant une superficie estimée à 212 017 ha. Tout comme l'agriculture, l'élevage est structurellement influencé par les aléas climatiques et des facteurs écologiques et humains. Sans être exclusivement extensif, l'élevage reste dominé par des pratiques traditionnelles.

Seconde activité économique, les transactions annuelles dans ce domaine portent en moyenne sur quelques 245 000 bovins, 660 000 ovins, 650 000 caprins, 66 000 camelins, 86 000 asins et 16 000 équins (RGA/C 2006).

c) Commerce

Les produits commerciaux sont écoulés à travers les marchés locaux, nationaux et internationaux. La fabrication et la vente d'articles artisanaux de qualité, sont écoulés lors des foires nationales (SAFEM Niger) et internationales (SIAO/Burkina, Kaduna etc.), génèrent d'importantes ressources financières aux populations (PDR, Zinder, 2015).

2.2.3. Région de Diffa

2.2.3.1. Milieu physique

2.2.3.1.1. Relief

Avec une superficie de 156 906 km², la région de Diffa appartient au bassin du Lac Tchad. Le relief de la Région de Diffa est modelé et est caractérisé par des influences lacustres et alluviales au sud et éoliennes au nord. Il est composé des dunes (Tal, Manga et Kadzel), de cuvettes (Mandaran) et d'escarpements rocheux dans le nord. Il n'y a pas de variations brusques de topographie sauf aux abords du massif d'Agadem (PDR, Diffa, 2015).

2.2.3.1.2. Climat

Le climat de la région de Diffa est de type sahélien au sud et saharo-sahélien au nord. Il se caractérise par une courte saison humide et une longue saison sèche avec une pluviométrie variable du sud vers le nord de 400 mm à 20 mm. La moyenne annuelle de pluie (1952-1996) est de 296mm à Diffa. Une importante baisse de la pluviométrie est observée à partir des années

1970 marquant le début des grandes sécheresses dans le sahel. La saison des pluies s'installe entre juin et septembre. La température maximale mensuelle moyenne varie entre 30,7°C, observée au mois de janvier et 42,3 °C, observée au mois de mai. L'humidité maximale mensuelle moyenne varie entre 29 % observée au mois de mars et 91 % observée au mois d'août (PDR, Diffa, 2015).

2.2.3.1.3. Sol

Les différents types de sols généralement rencontrés sont :

- les sols hydro morphes à Pseudo Gley ;
- les sols à Gley ;
- les Sols à croûte saline ;
- les sols bruns rouges ;
- les vertisols hydromorphes et halomorphes et les sols hydro morphes.

Les meilleurs sols à fertilité moyenne sont localisés dans les cuvettes de Maïné-Soroa, de Goudoumaria, le long de la Komadougou Yobé et dans le lit du Lac Tchad (PDR, Diffa, 2015).

2.2.3.1.4. Végétation

Avec la faible pluviométrie de la zone, la végétation est caractérisée de façon générale par une faible densité, une croissance lente et des régénérations naturelles faibles sauf dans le bassin du Lac Tchad, le long de Komadougou Yobé et dans les vallées mortes et cuvettes oasiennes. On distingue trois (3) grandes formations forestières du Nord au Sud :

- une steppe arbustive et buissonnante clairsemée de vieux pieds d'arbres menacés par l'érosion éolienne d'une superficie de 500.000 ha ;
- une savane arbustive et parfois arborée couvrant près de 480.000 ha ;
- des peuplements forestiers denses composés des grands arbres (forêts de galerie) couvrant la bande extrême Sud de la région pour une superficie estimée à 112 500 ha environ.

Elles sont toutes dans un état de dégradation de plus de 50 % dû aux effets conjugués des sécheresses et des pressions des éleveurs.

2.2.3.1.5. Faune

La région de Diffa renferme une faune riche et variée. On y rencontre les gazelles dorcas (*Gazella dorcas*), Gazelle rufifrons (*Gazella rufifrons*), les Addax (*Addax nasomaculatus*), les

outardes (*Ardeotis arabs*), les chacals (*Canis aureus*), les singes rouges (*Erythrocebus patas*), les fennecs (*Vulpes zerda*), les lièvres (*Lepus spp*), etc. (PDR, Diffa, 2015).

2.2.3.1.6. Hydrologie

La région de Diffa renferme d'importantes ressources en eau souterraine localisées dans deux principales entités hydrogéologiques :

- la nappe phréatique du Manga ou nappe du quaternaire, d'une superficie estimée à 150.000 km², d'une la profondeur moyenne est de 0 à 50 m et des débits spécifiques variant de 1 à 3 m³/h/m de rabattement avec une valeur moyenne de 4,1 m³/h/m.
- la nappe du Pliocène est artésienne, localement jaillissante et d'une grande extension dans la région.
- la nappe artésienne du pliocène reste profonde et est supposée être fossile.

Les ressources en eau de surface de la région sont constituées par la Komadougou Yobé, le lac Tchad, et un chapelet de mares (PDR, Diffa, 2015).

2.2.3.2. Milieu humain

2.2.3.2.1. Population

D'après les résultats du RGP/H 2012, la population de la région de Diffa est estimée à 593 821 habitants avec une densité moyenne de 2,9 hbts/km². Toutefois, la croissance démographique demeure encore élevée avec un taux d'accroissement intercensitaire moyen annuel qui est passé de 4,8% pour la période de 1988-2001 puis à 4,7% pour la période 2001-2012. La population de la région est jeune : les moins de 15 ans représentent 52,81% de la population totale de la région.

De nos jours, la migration en provenance des autres régions et Pays est plus caractérisée par le déplacement des travailleurs saisonniers des régions de Tahoua, Maradi et Zinder vers la région de Diffa avec une forte concentration des immigrés dans la ville de Diffa.

Il existe également un type de mouvement transhumant des zones pastorales vers le nord du Nigeria, le Cameroun, la Centrafrique et le Tchad. L'exode rural intervient pour des raisons à la fois culturelles et économiques (PDR, Zinder, 2015).

2.2.3.2.2. Activités socio-économiques

a) Agriculture

La Région de Diffa est à vocation essentiellement agro-pastorale. La production agricole de Diffa repose essentiellement sur les systèmes de cultures pluviales et irriguées. La production pluviale est caractérisée par une forte instabilité inter annuelle liée aux fluctuations des superficies mises en valeur, aux aléas climatiques et aux ennemis des cultures notamment les sautereaux et les oiseaux granivores. L'évolution de la production montre que les déficits céréaliers dans la région sont devenus quasi structurels. Mais la région dispose d'énormes potentialités en matière de cultures irriguées et de décrue. Globalement dans la région, on estime les superficies exploitables à 265 000ha dont 182 000ha dans le lit du lac Tchad, 75 000 ha le long de la Komadougou Yobé et 8 000ha dans les cuvettes oasiennes de Maine Soroa. (PDR Diffa, 2015)

b) Elevage

En ce qui concerne l'élevage, la région est une zone d'élevage par excellence. En effet, en tant qu'activité de production, l'élevage, le plus couramment pratiqué de manière extensive, concerne près de 95% de la population de la région. La superficie des zones pastorales est estimée à environ 6.078.320 hectares. La région dispose aussi de 36 enclaves pastorales réparties entre les départements de Bosso (14 enclaves) et de N'Guigmi (22 enclaves) pour une superficie de 5.011 hectares. Le cheptel de la région estimé à plus de 3 750 686 têtes toutes espèces confondues correspondant à 1 636 916 UBT en 2013, est composé des Bovins, Ovins, Caprins, Camelin, Equins et Asins ; soit 9,90% en valeur relative du cheptel national (Source : SDDEL, 2012-2035). (PDR Zinder, 2015).

c) Commerce

Les infrastructures marchandes de la région sont composées de :

- 01 complexe commercial, 01 marché de bétail moderne, 01 marché de poivron et un marché de poisson installés dans la ville de diffa.
- 62 marchés hebdomadaires.

la région de Diffa compte une vingtaine de coopératives exerçant dans le secteur agropastoral. Hormis un faible volume de la production consommée au niveau local (marché local de Diffa et Zinder) le gros des productions de riz, de poisson et de poivron est dirigé vers le Nigeria par manque de débouchés sûrs et rentables au niveau de la région. Il existe d'énormes possibilités

d'accroissement du nombre de ce type d'opérateurs notamment dans le lit du Lac Tchad où sont produits d'importantes quantités de maïs, de niébé et de poisson. (PDR, Diffa, 2015).

III. MATERIEL ET METHODES

3.1. Présentation de la zone expérimentale de l'étude

Cette zone située dans l'extrême Sud du territoire nigérien est localisée dans la partie frontalière du Pays avec le Tchad et le Nigeria. Plusieurs forces publiques assurent la surveillance du territoire et du contrôle au niveau des frontières à travers des postes frontaliers. Ces principaux postes sont sur les axes principaux de communication et d'autres sont à des positions stratégiques.

Cette zone abrite plusieurs Aires Protégées (AP) du biome sahélo-saharien du Niger. Il s'agit de : la Réserve Naturelle Nationale de l'Air et du Ténéré (RNNAT) avec 7.736.000 ha ; la Réserve Totale de Faune de Gadabédji (RTFG), avec 76.000 ha ; et la Réserve Naturelle Nationale du Termit et Tin-Toumma (RNNTT) avec 7 730 000 ha de superficie, ainsi qu'un corridor de faune situé entre la RNNTT, la RNNAT et la RTFG qui fait 8.280.000 ha. (PGDBAP, 2022).

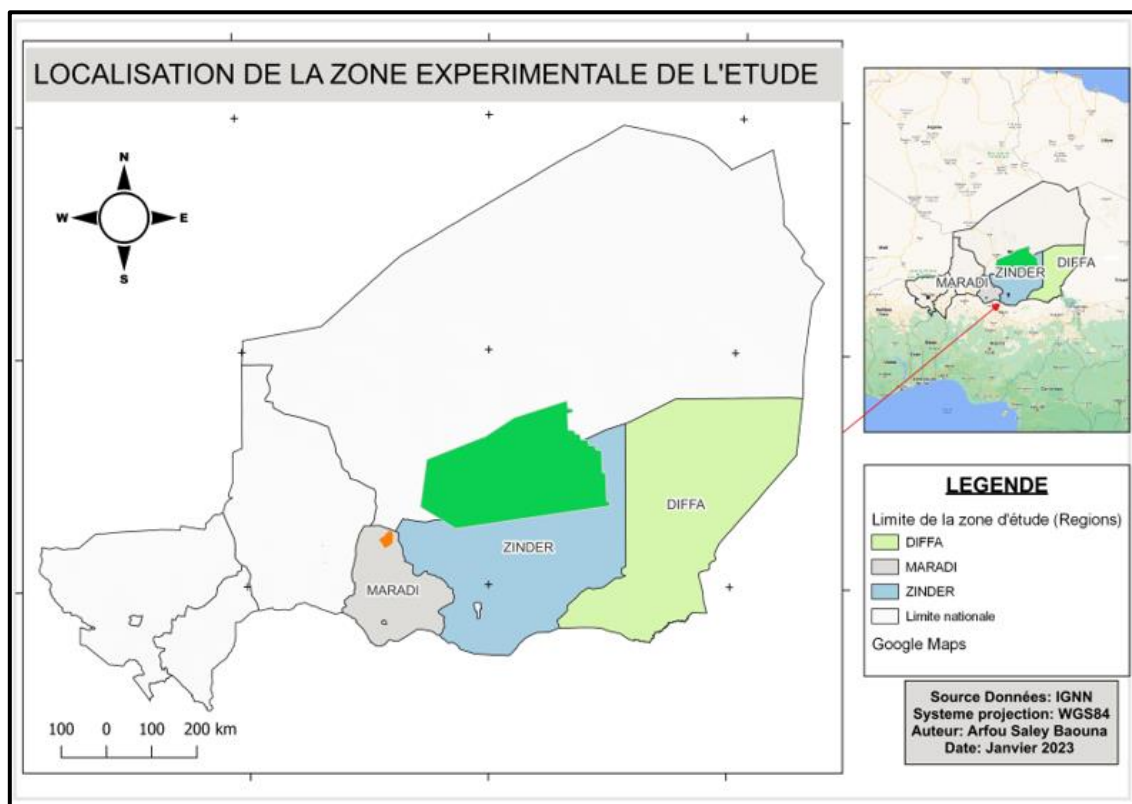


Figure 2: localisation de la zone expérimentale de l'étude (Arfou, 2023)

3.2. Méthodologie de l'étude

La démarche méthodologique utilisée pour l'atteinte des objectifs assignés à la présente recherche comporte les étapes suivantes : les recherches documentaires, le choix des localités

concernées, les acteurs cibles, la technique d'échantillonnage, les collectes des données sur le terrain et enfin le traitement et l'analyse des données.

3.1.1. Recherches documentaires

Cette étape a été conduite au niveau de plusieurs institutions de la place à travers leurs centres documentaires dont ceux : Ministère en charge de l'environnement et ses démembrés, de la Direction de la Faune de la Chasse et des Aires Protégées (DFC/AP), du Bureau national de UICN Niamey, des institutions universitaires etc. Des sites internet ont été également consultés pour cette recherche bibliographique.

3.1.2. Choix des localités

Le choix des localités pour la conduite de cette étude a pris en compte les aspects suivants :

- les zones sensibles aux aspects de trafic et de criminalité liée aux espèces sauvages où ce phénomène prend de l'ampleur comme les régions de Maradi, Zinder et Diffa frontalières du Nigéria ;
- les sites de forte concentration des vautours au Niger. Ces informations ont été recueillies à la suite d'une pré-enquête et l'exploitation de la documentation. C'est ainsi que les localités de Kellé dans la Région de Zinder et Gadabedji dans la Région de Maradi ont été choisies pour les observations et investigations relatives à la conservation des vautours ;
- les nids des vautours et les alentours des abattoirs ont aussi constitué des sites d'observation des vautours dans le cadre de la présente étude ;
- des localités frontalières (de la zone expérimentale) ayant des postes frontaliers de surveillance et de contrôle avec les pays voisins où les trafics liés aux espèces sauvages sont observés. La Direction en charge de la Faune à travers des documentations a permis d'identifier ces localités et procéder à leurs choix.

3.1.3. Acteurs cibles

Plusieurs acteurs de la zone expérimentale (Maradi, Zinder et Diffa) ont été ciblés pour collecter des informations recherchées. Il s'agit :

- Les communautés locales : elles concernent des bouchers autour des abattoirs, les tradipraticiens utilisateurs des produits issus des espèces sauvages, des exportateurs et importateurs des spécimens sauvages de faune et des communautés riveraines des sites d'observation des vautours afin d'acquérir leurs perceptions sur la criminalité liée au

espèces sauvages et des problématiques relatives à la conservation des vautours dans leurs terroirs ;

- Les acteurs chargés de la mise en application des textes et lois règlementant la lutte contre la fraude, la criminalité transnationale et de la gestion des frontières. Il s'agit des cadres de : la Police Nationale, la Douane Nationale, les Eaux et Forêts, les vétérinaires et les Magistrats (Juges et Procureurs).

3.1.4. Méthode d'échantillonnage

La méthode d'échantillonnage utilisée pour conduire les investigations dans le cadre de la présente étude est « l'échantillonnage boule de neige ». Cette méthode d'échantillonnage est une méthode en chaîne qui s'appuie sur les recommandations des sujets (répondants) de départ pour générer d'autres participants. Ce mode d'échantillonnage produit des échantillons biaisés parce que les répondants dont les relations sociales sont très nombreuses sont en mesure de fournir aux chercheurs une plus grande proportion d'autres participants qui sont plus susceptibles d'avoir des caractéristiques semblables au sujet initial (Erickson, 1979). De manière pratique, cette méthode permet d'identifier les prochains répondants selon les recommandations des premiers répondants des groupes concernés (Police Nationale, Douane Nationale, Eaux et Forêts les Magistrats, les commerçants des produits sauvage).

Tableau 1: Effectifs des personnes enquêtées

Catégorie des acteurs enquêtés	Nombre de personne enquêtée
Agent chargé du contrôle	62
Tradipraticien	13
Communauté Locales +boucher	36
Total personne enquêtée	111

Source : Données stage Arfou, 2022

3.1.5. Collecte des données sur le terrain

Les travaux de collectes des données de terrain ont été faites à l'aide des questionnaires de collectes et utilisé à l'endroit des acteurs cibles.

Au total, trois (3) types de questionnaires ont été utilisés en fonction des acteurs. Cela a été organisé en commun accord avec les enquêtés selon leurs convenances ; soit à leurs lieux de travail ou à leur domicile. Chacun des questionnaires est spécifique à une catégorie d'acteurs bien concernés.



Photo 1 : entretien avec les communautés riveraines des nids de vautour C.R Kellé (Région de Zinder) crédit photo Razak, 2023

Une fiche d'observation a été conçue et a permis de collecter des données sur les indices de présence des vautours et de l'état de leurs habitats sur les sites choisis lors des visites terrain. Elle a également permis de collecter les coordonnées géographiques des sites visités.



Photo 2: observation d'un nid de vautour Ruppell dans un massif montagneux commune de Kellé (Région de Zinder), crédit photo Abba, 2023

3.1.6. Traitement et analyse des données

Les données collectées à partir des fiches d'enquête ont été saisies, traitées, et analysées à l'aide des classeurs Excel.

Les données collectées à partir des fiches d'observation et d'un GPS au niveau des sites observation des vautours (coordonnées géographiques) ont été analysées avec le logiciel QGIS pour l'élaboration et l'édition des cartes.

3.2. Matériel

3.2.1. Moyens matériels

Les moyens matériels utilisés dans le cadre de cette étude sont entre autres :

- Moyen roulant pour les visites terrain (Véhicule et moto) ;
- Un GPS pour la prise des points coordonnées géographiques ;
- Un télescope et une jumelle de longue portée pour les observations ;
- Un ordinateur pour la rédaction du document ;
- Un smartphone pour la communication
- Une caméra photo pour les prises de photos ;
- Un carnet de prise de note pour la prise des notes des informations complémentaires.

3.2.2. Matériels biologiques

Dans le cadre de la présente étude, trois espèces de vautours ont été

3.2.2.1. Vautour à tête blanche : *Trigonoceps occipitalis* (Burchell, 1824)

Morphologie : c'est un vautour de taille moyenne, avec un plumage foncé à l'exception du ventre et des pattes qui sont blancs, sauf chez les juvéniles. Sa tête blanche surmontée d'une crête et son bec rosé à base bleue sont très caractéristiques. Il s'agit de la seule espèce de vautour avec un dimorphisme sexuel prononcé ; le mâle et la femelle sont facilement reconnaissables, la femelle ayant les régimes secondaires blanches (soit les plumes du dessous des ailes à proximité du corps) contrairement au mâle qui les a noires. Cette différence s'observe facilement lorsque l'oiseau est en vol.

Mensuration : Taille : 78-85 cm ; envergure : 202-230 cm ; temps d'incubation : 51-56 jours ; statut (liste rouge UICN, 2021) : en danger critique d'extinction (CR), inscrit à l'Annexe II de la CITES.

Ecologie : Le vautour à tête blanche a un régime nécrophage et se nourrit sur des carcasses, et des fragments d'os ; mais c'est aussi un prédateur capable d'attraper de petites proies. Il se nourrit en général seul ou par paire. Le vautour à tête blanche adulte est surtout sédentaire et vit en solitaire. Il niche habituellement par couples isolés sur des arbres, principalement des Acacia ou des Baobabs, à une hauteur de 5 à 20 m. La ponte ne contient généralement qu'un seul œuf et le jeune vautour prend son envol au bout d'environ quatre mois.

Distribution et habitat : présent uniquement en Afrique, c'est l'espèce de vautour la moins représentée en nombre avec une population totale estimée à 5500 individus à l'échelle du continent. Le vautour à tête blanche fréquente les savanes, les zones couvertes de buissons épineux ou légèrement boisée et est souvent loin des habitations humaines. De nos jours, l'espèce est observée principalement dans les aires protégées. (SCF, 2020)

3.2.2.2. Vautour charognard : *Necrosyrtes monachus* (Temminck, 1823)

Morphologie : c'est un vautour de petite taille, avec un plumage brun. Les juvéniles et les adultes sont semblables, seuls leur tête et leur cou déplumés et couverts d'un léger duvet varient du blanc au rosé avec l'âge. Le vautour charognard a un bec long et affiné, pas assez robuste, et qui ne lui permet pas de déchirer la peau d'une carcasse ; le contraignant ainsi à varier ses sources de nourriture. En vol, sa silhouette brune avec une queue courte et légèrement carrée est caractéristique.

Mensuration : Taille : 65-75 cm ; envergure : 170-182 cm ; temps d'incubation : 46-54 jours ; statut (liste rouge UICN, 2021) : En danger critique (CR), inscrit à l'Annexe II de la CITES.

Ecologie : Les vautours charognards se nourrissent et se rassemblent souvent en nombres autour de grosses carcasses. Mais, du fait de sa petite taille, il est souvent dominé par les autres espèces de vautours de plus grande taille. Il se nourrit aussi d'insectes, de déchets, y compris des restes au niveau des abattoirs et des décharges. Il se reproduit tout au long de l'année, hormis en saison des pluies. En général, un œuf est pondu et le juvénile prend son envol au bout de trois ou quatre mois.

Distribution et habitat : originaire d'Afrique subsaharienne, ce vautour est présent uniquement sur le continent africain. C'est une espèce sédentaire, mais les individus non reproducteurs ou les immatures peuvent se montrer relativement mobiles, par exemple en réponse aux variations des pluies. Cette espèce s'observe régulièrement à proximité des habitations humaines. L'espèce est également observée dans les prairies ouvertes, à la lisière des forêts, dans les savanes boisées, dans les déserts et le long des côtes. (SCF, 2020)

3.2.2.3. Vautour africain : *Gyps africanus* (Salvadori, 1865)

Morphologie : c'est un vautour de taille moyenne. Les adultes ont le dos et le dessous des ailes relativement clairs contrastant avec le reste du plumage plutôt foncé.

Ils sont particulièrement faciles à identifier en vol. La peau du cou et de la tête est de couleur noire et recouverte uniquement d'un duvet beige.

Mensuration : Taille : 80-98 cm ; envergure : 212-218 cm ; temps d'incubation : 56-58 jours ; statut (liste rouge UICN, 2021) : en danger critique (CR), inscrit à l'Annexe II de la CITES.

Ecologie : Le vautour africain se nourrit de charognes et de fragments d'os de grandes carcasses, principalement de muscles mous et de tissus. C'est une espèce très grégaire qui se rassemble sur les carcasses et sur les sites de perchage. En compétition avec les autres vautours pour se nourrir, les vautours africains sont habituellement les plus nombreux, convergeant par dizaines et souvent même par centaines, si bien qu'ils ont pour eux la loi du nombre.

Distribution et habitat : le vautour africain est le plus répandu et le plus commun des vautours en Afrique. Il est observé en Afrique de l'Ouest, de l'Est et au Sud du continent. La diminution de son aire de distribution est particulièrement marquée en Afrique de l'Ouest et il pourrait avoir disparu au Nigéria. C'est une espèce sédentaire mais capable de voler pendant des heures à la recherche de nourriture. Elle vit dans la savane, dans des zones légèrement boisées, notamment des zones avec des Acacias.

3.2.2.4. Vautour de Rüppell : *Gyps rueppelli* (Brehm, 1852)

Morphologie : appartenant au même genre *Gyps* que le vautour africain, les vautours du Rüppell ont une morphologie similaire, bien qu'ils soient plus grands. C'est un grand vautour avec un plumage noir tacheté de blanc et un bec blanc robuste qui le rendent facilement identifiable. Le cou et la tête sont déplumés et recouverts d'un duvet beige avec une collerette blanche à la base du cou. Les juvéniles cependant ont un plumage brun plus uniforme et un bec noir.

Mensuration : Taille : 85-107 cm ; envergure : 220-250 cm ; temps d'incubation : ~55 jours ; statut (liste rouge UICN, 2021) : en danger critique (CR), inscrit à l'Annexe II de la CITES.

Ecologie : Le vautour de Rüppell se nourrit de charognes et de fragments d'os issus de grosses carcasses, de muscles mous et de tissus. Il s'attaque rarement à de petites carcasses et trouvent une grande partie de sa nourriture en suivant d'autres vautours ou des troupeaux d'animaux. Il est capable de voler à très haute altitude et pendant plusieurs heures pour trouver de la nourriture. Il est en général dominant autour des carcasses, sauf en face du vautour Oricou, plus grand que lui. C'est une espèce très sociale qui préfère dormir, se nourrir et nicher en colonies. Généralement ils nichent sur des collines mais occasionnellement sur des arbres.

Distribution et habitat : c'est une espèce de la zone sahélienne qui réside dans un nombre limité de pays allant du Sénégal au nord du Nigeria, au Soudan, à l'ouest de l'Ethiopie, en Ouganda, au Kenya, et au nord de la Tanzanie. Il habite en milieu découvert et aride, dans les

savanes et les zones herbeuses. En Afrique de l'Ouest les vautours du Rüppell se déplacent de plusieurs centaines de kilomètres en fonction des saisons des pluies. D'importants mouvements journaliers allant de 150–200 km ont aussi été enregistrés (SCF, 2020).

3.2.2.5. Percnoptère ou vautour d'Égypte : *Neophron percnopterus* (Linnaeus, 1758)

Morphologie : c'est un vautour relativement petit, de taille similaire au vautour charognard. Il a cependant un physique très différent des autres espèces de vautours. Contrairement à la majorité, il a une tête entièrement plumée avec une face jaune-orangée chez les adultes, et grisâtre chez les juvéniles. Son plumage est de couleur sombre lorsqu'il est jeune, puis évolue en une succession de plumages intermédiaires, jusqu'à devenir entièrement blanc. Les extrémités des ailes deviennent noires lorsqu'il atteint l'âge adulte, à 6 ans. En vol, sa queue légèrement pointue et ses ailes rectangulaires avec les extrémités semblables à des doigts bien marqués rendent sa silhouette caractéristique et facilement identifiable.

Mensuration : Taille : 55-75 cm ; envergure : 155-175 cm ; temps d'incubation : 42 jours ; statut (liste rouge UICN, 2021) : en danger (EN), inscrit à l'Annexe II de la CITES.

Ecologie : C'est un charognard opportuniste dont le régime alimentaire est très varié et comprend des charognes, des tortues, des déchets organiques, des insectes, de petits vertébrés, des œufs et des fèces. Les percnoptères sont généralement solitaires mais ils peuvent se rassembler sur des sites de nourrissage, ou des perchoirs d'oiseaux non reproducteurs. Les adultes reproducteurs vivent en couples, ils restent en général fidèles à leur partenaire et occupent souvent le même nid d'une année sur l'autre. Ils font leur nid sur des collines, dans des cavités naturellement formées. Les deux parents se relaient pendant l'incubation et pour alimenter les poussins, qui restent dans le nid pendant deux ou trois mois après l'éclosion.

Distribution et habitat : le percnoptère a une aire de distribution assez large. L'espèce est observée en Europe, en Asie, au Moyen Orient et en Afrique mais sa population est en déclin dans l'ensemble de ces régions. Les populations les plus au nord sont migratrices : elles se reproduisent en été et migrent plus au sud en hiver. Les migrations effectuées chaque année les rendent d'autant plus vulnérables ; car ce sont des épreuves qui les exposent à de nombreux risques. Cette espèce préfère généralement les habitats de types collines ouvertes ou montagnes basses. (SCF, 2020).

3.2.2.6. Vautour oricou : *Torgos tracheliotus* (Forster, 1791)

Morphologie : c'est le plus grand vautour au Niger. Il a un plumage majoritairement noirâtre à l'exception des cuisses qui sont recouvertes d'un duvet blanc uni. Le cou est entouré d'une courte et épaisse collerette et il a une tête chauve surmontée d'un bec très puissant. Cela lui permet d'ouvrir les carcasses qui sont inaccessibles pour les autres espèces. Les adultes sont identiques bien que la femelle soit légèrement plus grande ; tandis que les juvéniles ont un plumage.

Mensuration : Taille : 98-115 cm ; envergure : 255-290 cm ; temps d'incubation : 52-56 jours ; statut (liste rouge UICN, 2021) : en danger (EN), inscrit à l'Annexe II de la CITES.

Ecologie : le vautour Oricou se nourrit principalement sur des carcasses d'animaux ; c'est l'un des rapaces africains capables de déchirer la peau des grands mammifères. Il peut aussi se nourrir de petits reptiles, poissons, oiseaux ou mammifères. Les vautours Oricou vivent la plupart du temps en solitaire et les couples nichent seuls, au sommet d'arbres tels que les Acacia ou les Balanites. La ponte comprend 1 ou 2 œufs et les petits quittent le nid au bout de quatre mois mais leur période de dépendance vis à vis des parents dure environ 12 mois.

Distribution et habitat : cette espèce est présente en Afrique et au Moyen-Orient. En Afrique, il s'agit de l'une des espèces de vautours les plus rares et les moins représentées sur le continent. Ils sont considérés comme des migrateurs partiels, se déplaçant en fonction des pluies. Les vautours Oricou fréquentent les savanes sèches, les broussailles épineuses, les plaines arides, les déserts où les arbres épars qui poussent dans le lit asséché des rivières. Ces oiseaux rapaces montrent une nette préférence pour les contrées sauvages où les arbres sont clairsemés et où les herbes sont très basses ou absentes. (SCF, 2020).

IV. RESULTATS ET DISCUSSION

4.1. Enquête ethno-zoologique sur les vautours

La lecture des résultats de la présente étude a démontré que selon les personnes enquêtées, il y a quelques années, les vautours sont observés dans divers endroits de leurs localités. Il s'agit : des abattoirs modernes et traditionnel (78%), dans les nids aux alentours des habitations (19%) et en vol (3%) (Figure 5). Mais, il faut noter que lors des visites terrain aucun individu de vautour n'a été observé au niveau des abattoirs visités. Ce qui montre que la situation de cette espèce est préoccupante dans la zone d'étude.

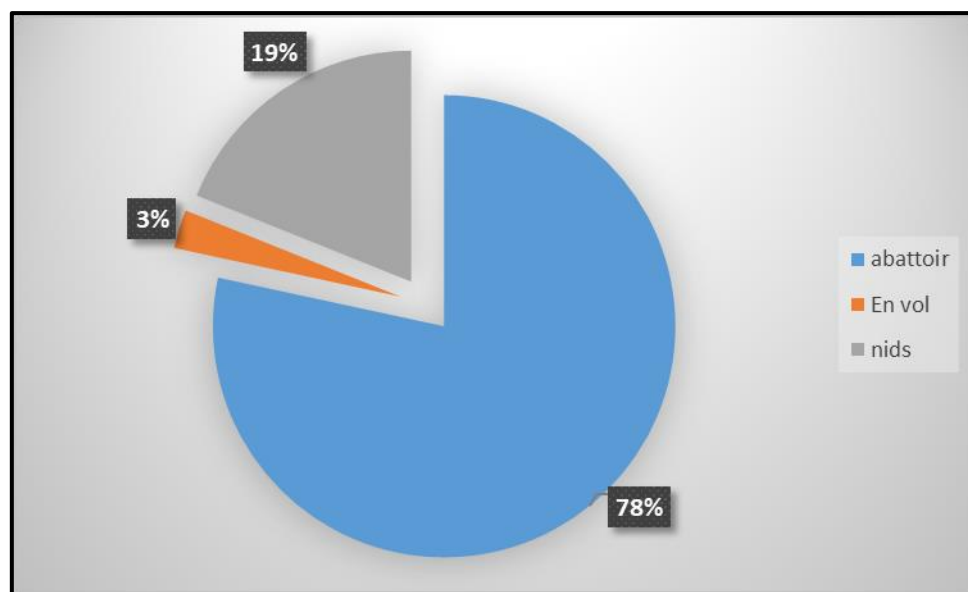


Figure 3 : sites d'observation des vautours selon les résultats des enquêtes (Arfou, 2022)

4.2. Tendance des effectifs des vautours

Les alentours des abattoirs constituent les lieux convoités par les vautours pour la recherche de nourriture. De l'analyse de la figure 6, il ressort que 50% des personnes enquêtées affirment que les vautours sont rarement observés, 35% des personnes enquêtées témoignent que les vautours ne sont plus observés dans le milieu naturel. Cependant, 9% trouvent que l'effectif des vautours est en augmentation dans leur zone et 6% affirment que l'effectif est stable dans (Figure 6). Il ressort également de ces enquêtes que l'espèce de vautour qui était observé par les communautés dans leurs milieux, est le vautour charognard, *Necrosyrtes monachus* (Temminck, 1823).

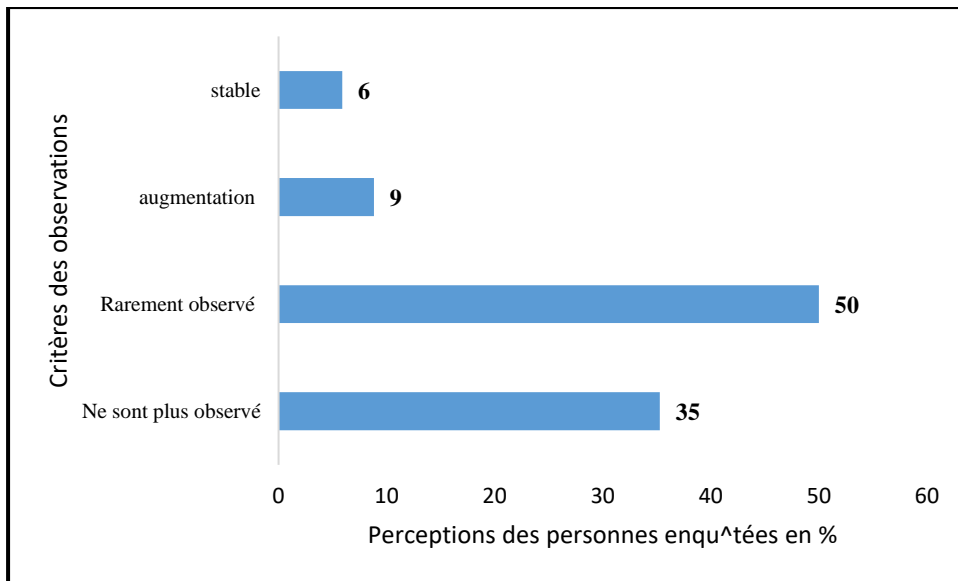


Figure 4: Perception des populations sur la tendance de l'effectif des vautours dans leur environnement (Arfou, 2022)

4.3. Observation des vautours dans les habitats naturels

Lors des visites des sites abritant des espèces de vautours dans la zone d'étude, des observations ont été réalisées au niveau de plusieurs points dans les massifs montagneux de Koutous précisément dans les communes de Kellé, Gamou, Alakoss et Moa situées dans la région de Zinder (figure 7).

Deux espèces de vautours ont été observées et plusieurs individus relevés. Il s'agit de :

- ✓ Vautour du Rüppell (*Gyps rueppelli*)
- ✓ Vautour d'Egypte (*Neophron percnopterus*)

Le tableau 2, donne les effectifs d'individus observés lors des visites de terrains dans les massifs montagneux de Koutou. Des observations ont été faites au niveau des nids, en vols et au niveau des point d'eau.

Tableau 2: Observation des vautours dans les Massifs montagneux de Koutous

N°	Indice présence/vautour	Vautour		Autres observations
		d’Egypte	de Rüppell	
1	nid			falaise a plusieurs nids
2	nid			non abandonné
3	nid			
4	nid			non abandonné
5	Observation directe	2		
6	Observation directe	1		
7	Nid			abandonné
8	Observation directe		1	dans son nid
9	observation directe	1		en vol
10	Observation directe	2		sur la mare du village de KAW
11	Observation directe		1	en nid
12	Nid			plus de 10 singes dans les falaises sont observés.
13	Nid			Nid vide avec présence de fiente de vautour
14	observation directe	1		dans son nid
15	observation directe		1	Individus dans son nid
16	observation directe	2		une espèce de faucon observé dans un nid
17	observation directe	2		dans leur nid
18	observation directe	1		en vol
19	Nid			nid vide avec présence de fiente de vautour
20	observation directe	1		en vol
21	observation directe	2		en vol
22	nid			ancien nid de rüppell
23	observation directe		3	2 dans leur nid et 1 hors du nid
TOTAL		15	6	

Source : Résultats des observations de terrain (Arfou, 2023)

Au total 21 individus ont été observés dont 15 vautours d’Egypte et 06 vautour du Rüppell. Des observations étaient enregistrées aussi sur d’autres espèces de faune telle que les singes Patas sur les falaises où les quelques nids de vautours sont observés. Ces singes font partis des prédateurs naturels pour les vautours Ils prélèvent les en aux œufs ou s’attaquent aux juvéniles.

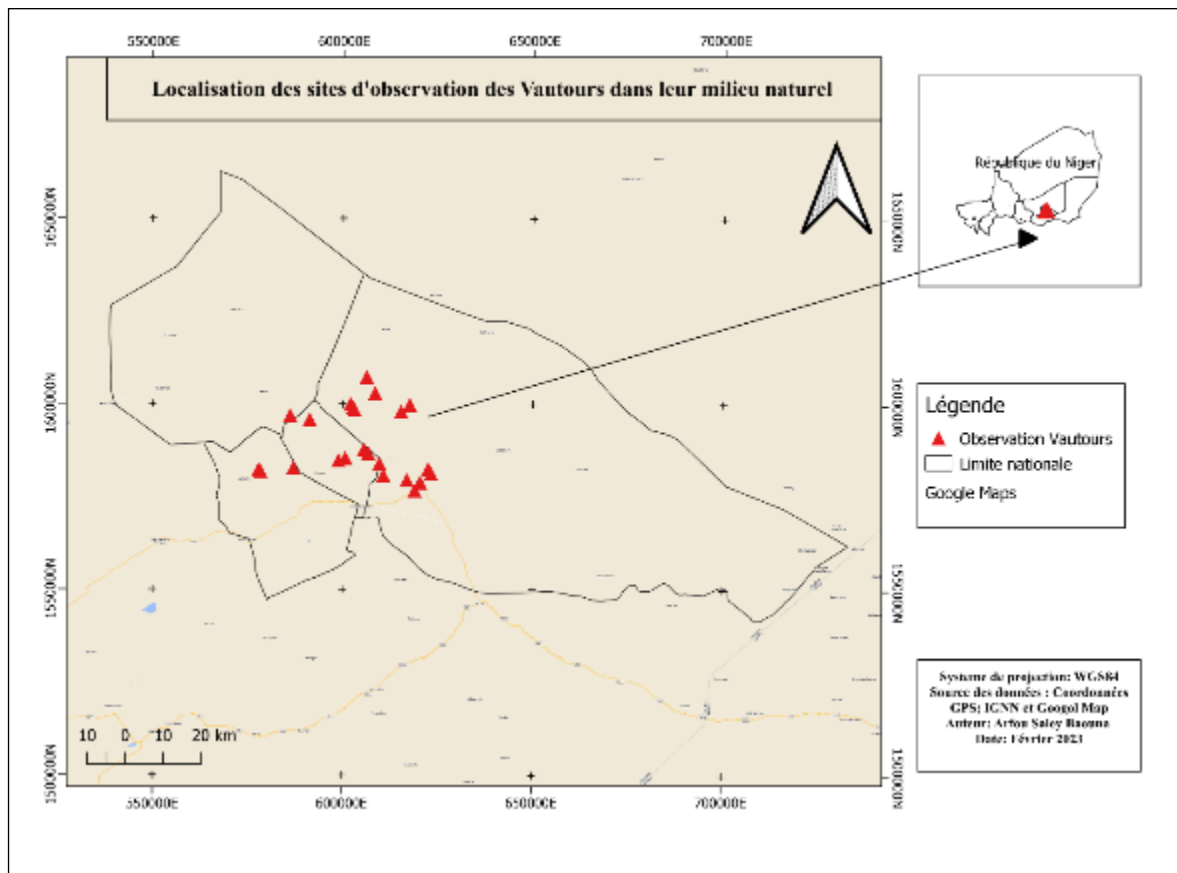


Figure 5: Carte de localisation des sites d'observation des vautours lors des visites terrain (Arfou, 2023)

4.4. Caractérisation des sites d'observation des vautours

Ces zones de massif montagneux constituent l'habitat naturel et zones de refuge où nichent ces espèces de vautour au Niger. Les nids sont localisés dans les cavités des montagnes le plus souvent au sommet et rarement exposé au soleil (photos 8, 9, 10 et 11). L'intérieur du nid est tapissé par des morceaux de rameaux, de branchettes solides déposés par le vautour. Les vallées au pieds de ces montagnes sont fréquentées par les vautours pour leurs activités alimentaires.



Photo 4 : Deux individus de vautour Rüppel sur les falaises (crédit photo, Arfou, 2023)



Photo 3 deux individus de vautour d'Egypte sur une mare (crédit photo, Arfou 2023)



Photo 6: falaise abritant les vautours dans la commune de Kellé (credit photo, Arfou, 2023)



Photo 5: nids des vautours dans les grottes d'une falaise dans la commune de Kellé (crédit photo ; Arfou, 2023)

4.5. Typologie des menaces sur les vautours

L'exploitation des résultats des enquêtes de terrain révèlent que, selon la perception des acteurs enquêtés (tradipraticiens, bouchers, communautés locales), plusieurs formes de menaces pèsent sur les vautours au Niger toutes espèces confondues. De l'analyse des résultats il ressort principalement que, quatre types de menace ont été énumérées lors l'enquête ethno-zoologique sur les vautours (photos 12 et 13). L'analyse montre que 38% des enquêtés pense que le braconnage des vautours constitue la principale menace, 28% pensent que les vautours sont menacés à cause des croyances traditionnelles. La destruction de l'habitat des vautours occupe 23%. Le commerce des spécimens de vautours révèle que 13% des personnes enquêtées considèrent comme menace pour les vautours les pratiques liées à la médecine traditionnelle.



Photo 7: : un vautour d'Egypte victime de braconnage mis en enclos de sauvetage à Kellé (crédit photo, Arfou, 2023)

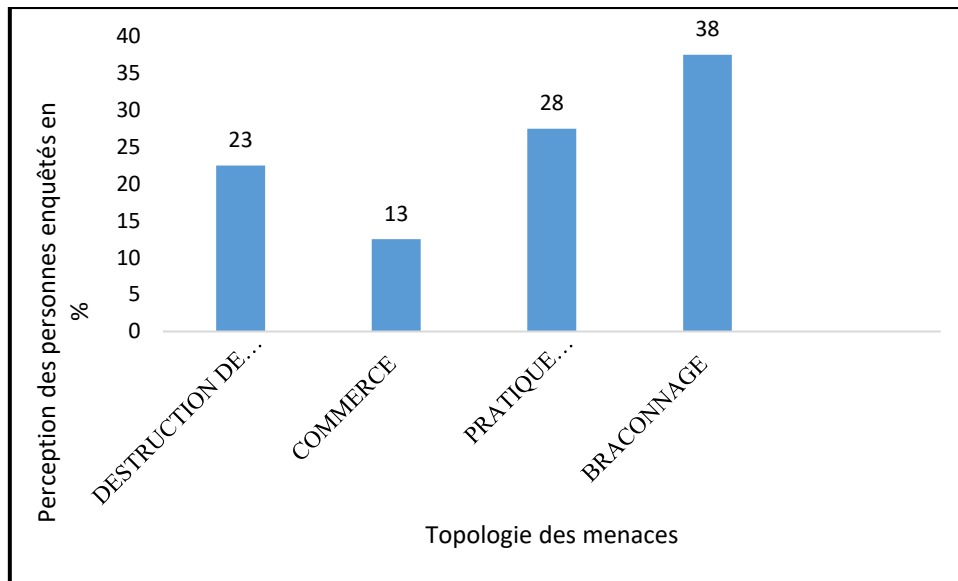


Figure 6: type de menaces sur les vautours au Niger (Arfou 2023)

4.6. Typologie des usages sur les produits des vautours

De la lecture de la figure 14, relative aux différents usages des produits des vautours, il ressort des données collectées sur le terrain (figure 14) que les vautours et leurs sous-produits sont recherchés pour divers usages. L'analyse de la figure 14 montre que, selon les personnes enquêtées, 63% affirment que les vautours sont recherchés pour des fins de médecine traditionnelle. Certaines parties du corps des vautours sont utilisés pour guérir des maladies à caractères mystiques traditionnelles (Figure 14). Les produits du vautour (tête, pattes, plumes, corps entier) sont commercialisés illégalement selon 32 % des personnes enquêtées.

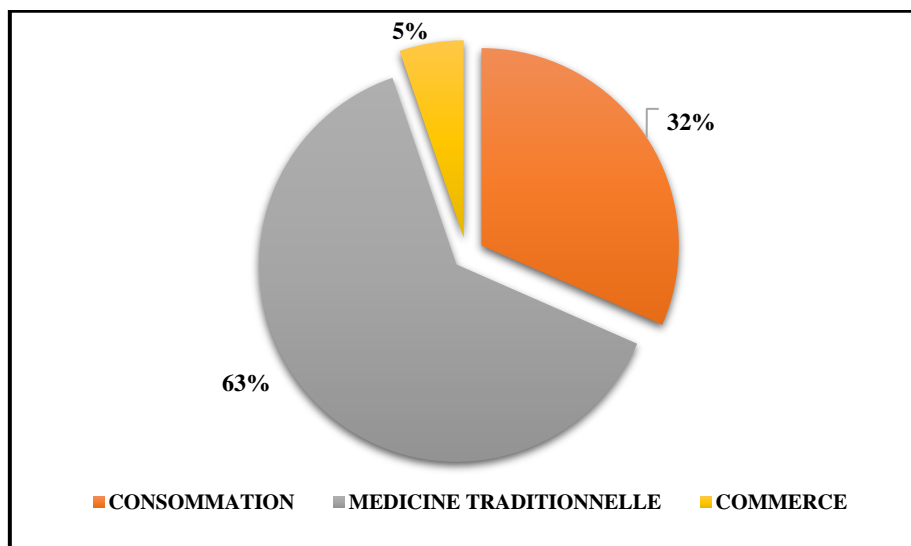


Figure 7 : Type des usages faits des spécimens de vautour (Arfou, 2022)

L'exploitation des résultats révèle aussi que plusieurs catégories de personnes s'intéressent aux spécimens de vautours selon les interviewés (Figure 14). Il ressort que les tradipraticiens

sont les plus grands demandeurs avec 51% des réponses et les consommateurs avec 4% constituent les petits demandeurs.

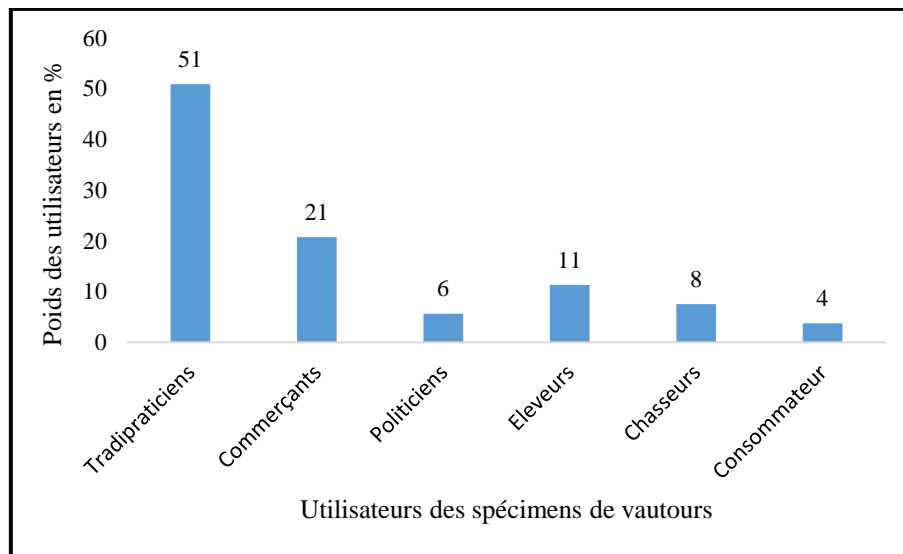


Figure 8: catégories d'utilisateurs des spécimens de vautours (Source : Arfou, 2022)

4.7. Provenance des spécimens de vautours

La lecture de la figure 14 montre que 81% des personnes enquêtées (la plupart des tradipraticiens) confirment que les spécimens de vautour qu'ils utilisent proviennent des marchés locaux (milieu rural) de la République Fédérale du Nigeria. En revanche 2% ont affirmé qu'ils proviennent du ramassage des spécimens provenant de cadavre des vautours morts naturellement.

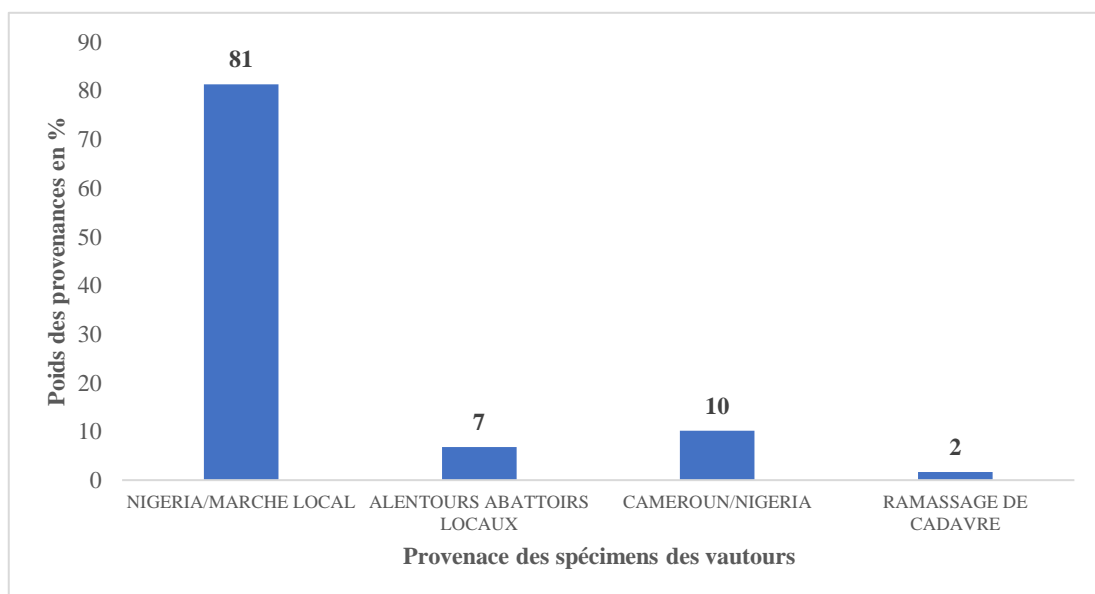


Figure 9: Provenance des spécimens de vautours (Arfou, 2022)

4.8. Méthodes de capture des vautours

D'après les avis des personnes enquêtées, il existe plusieurs méthodes utilisées par les fournisseurs pour capturer les vautours vivants ou ramasser les spécimens morts. Selon les réponses reçues, 38% des personnes affirment que la méthode la plus rencontrée est celle qui consiste à poser des pièges pour capturer des spécimens vivants. En revanche 33% affirment que la méthode qui consiste à ramasser les petits de vautours dans leur nid qui est la plus rencontrée. La méthode d'empoisonnement des cadavres des bétails domestique est citée par 25% des personnes enquêtées.

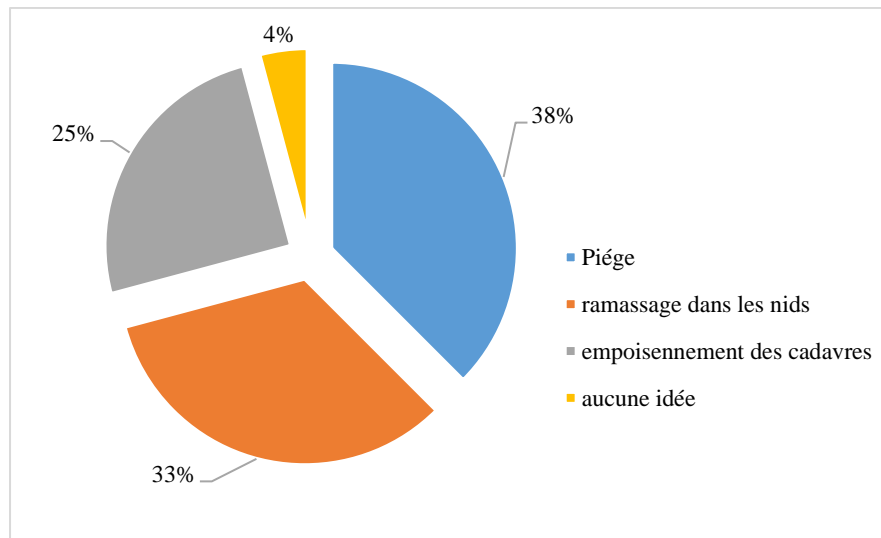


Figure 10: méthode utilisée pour la capture des spécimens de vautour (Arfou, 2022)

4.9. Lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages

4.9.1. Connaissances des acteurs sur les dispositions réglementaires

Il ressort de cette étude, que 95% des répondant relevant du corps des Eaux et Forêts ont des connaissances sur les textes règlementaires régissant le régime des espèces sauvage au Niger et 68% ont affirmé les avoir à leurs dispositions pour faciliter l'application. Cependant, 44% des cadres de la Police Nationale enquêtés attestent ne pas avoir de connaissance l'existence des textes règlementaires portant gestion des espèces sauvage au Niger. Aussi 29% des acteurs de la justice et 63% des cadres de la Douane nationale enquêtés affirment ne pas avoir des connaissances sur l'existence des textes réglementant la gestion des espèces sauvages au Niger.

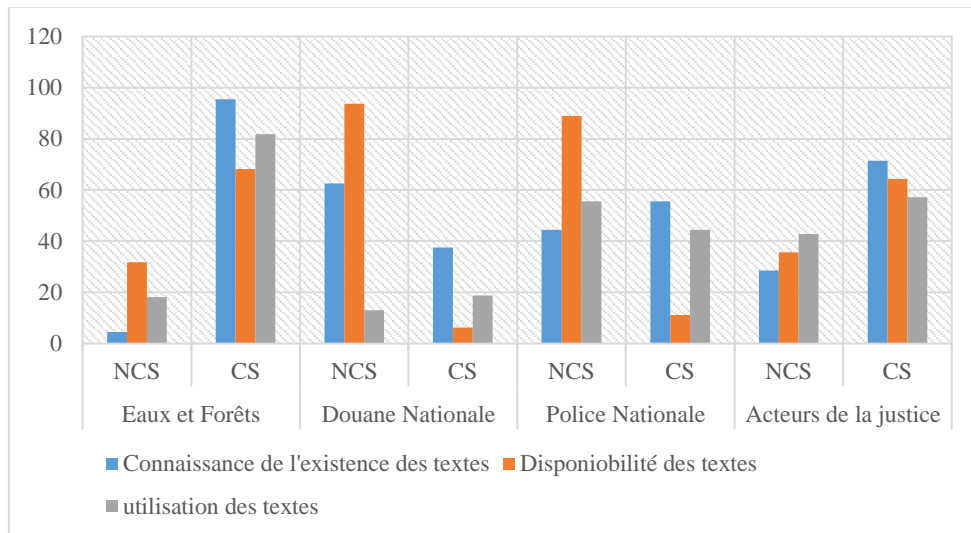


Figure 11: Niveau de connaissance des acteurs sur les textes réglementaires (Source : Arfou, 2022)
 NCS : aucune connaissance des textes existants ; CS : Connaissance des textes existants

4.9.2. Connaissance des acteurs sur la CITES cadre National et international

L'analyse des résultats de la présente étude montrent que 70% des personnes enquêtées ont affirmé avoir entendu parler de la Convention Internationale sur le Commerce des Espèces sauvages Menacées d'Extinction (CITES) ; soit à travers les canaux d'information suivants : la documentation, les séminaires, les usagers, les services étatiques, la hiérarchie et même par des personnes ressources.

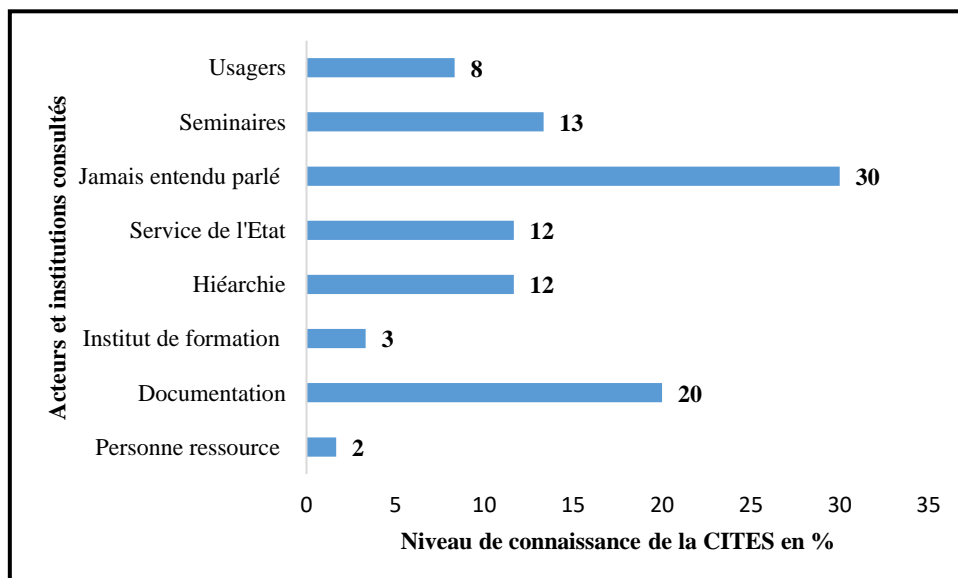


Figure 12: Source d'information des acteurs sur la CITES (Arfou, 2022)

4.9.3. Connaissance sur les techniques d'identification des espèces sauvages

L'identification des espèces sauvages ou de leurs produits est d'un défi majeur pour les agents chargés du contrôle. Il ressort de la lecture de figure 20 relative aux résultats de l'enquête que 40% des répondants n'ont aucune connaissance sur ces techniques. Cependant 32% déclarent avoir une petite connaissance et 20% savent assez. En revanche 8% connaissent bien les techniques d'identification et font quelquefois recours aux guides d'identification (Figure20).

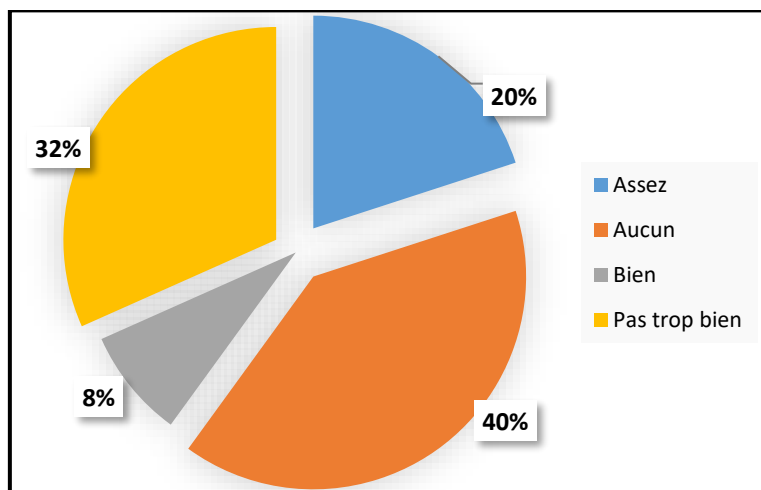


Figure 13 : Niveau de connaissance des acteurs sur les techniques d'identification des espèces sauvages

4.9.4. Connaissance sur les moyens de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages

La lecture de la figure 21, relative à la connaissance des moyens de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages, révèle que la grande majorité des agents chargés du contrôle environ (75%) ont affirmé ne pas avoir une large connaissance sur les outils et les techniques de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. En revanche, 25% des agents témoignent avoir reçus des sessions de formation dans le cadre de la mise en œuvre de la convention CITES au Niger à travers son organe de gestion. Il s'agit des formations sur les thématiques :

- ✓ Législation nationale applicable à la lutte contre le commerce illégal des espèces sauvages inscrites à la CITES ;
- ✓ Législation nationale applicable en matière de lutte contre la criminalité liée aux espèces inscrites à la CITES (Code pénal, blanchiment d'argent, corruption)
- ✓ les techniques d'enquête et recherche en cas de crime liée aux espèces sauvage,
- ✓ les techniques d'identification des espèces sauvages (guide d'identification et application de recherche Wildscan)
- ✓ les techniques de vérification et de contrôle des permis CITES,

- ✓ les rôles des acteurs de luttes au niveau national (Douane, Police, Eaux et Forêts, Scientifiques, les Magistrats) (Figure 21).

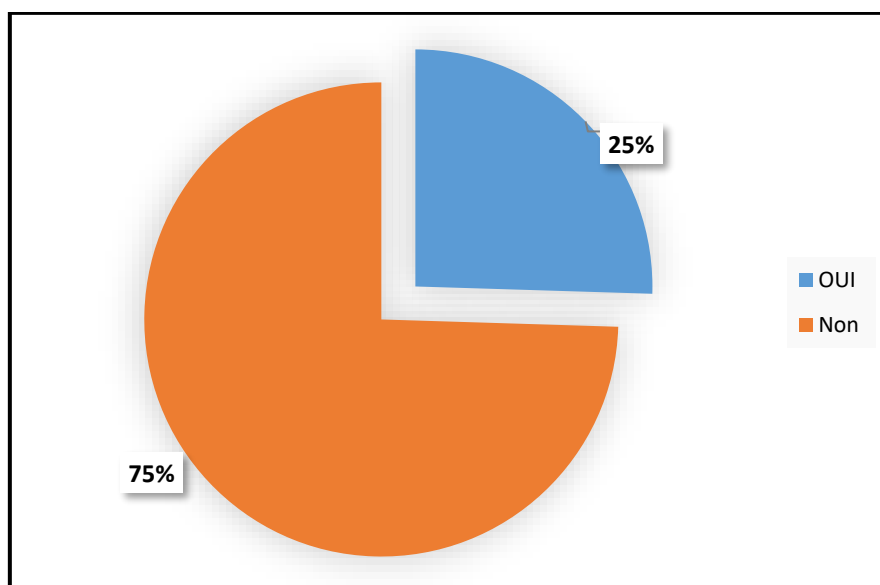


Figure 14: Niveau de connaissance des agents sur les outils utilisés dans la lutte (Arfou, 2022)

4.9.5. Espèces sauvages faisant objet de commerce

Il faut noter que plusieurs espèces sauvages ont été constatées par les services assurant le contrôle au niveau des postes de surveillances de la zone d'étude (Tableau 3).

Tableau 3: espèces sauvages ayant fait objet de contrôle dans le cadre du commerce

Nom Scientifique	Nom commun (français)	fréquences des réponses des enquêtes (+ signifie citer une fois)	statut de protection cadre national (Loi N° 98-07 du 29 avril 1998 fixant le Régime de la Chasse et de la Protection de la Faune)	statut de protection cadre international (Annexe CITES)
MAMMIFERES				
<i>Gazella Spp.</i>		+++++	Partiellement protégée	III
<i>Syncerus caffer</i>	Buffle d'Afrique	+	Partiellement protégée	
<i>Panthera leo</i>	Lion d'Afrique	+	Partiellement protégée	I
<i>Nanger dama</i>	<i>Gazelle dama</i>	+	Pas de disposition particulière	I
<i>Erythrocebus patas</i>	Patas	+	Pas de disposition particulière	II
<i>Funisciurus spp</i>	Ecureuil	++	Pas de disposition particulière	
<i>Caracal aurata</i>	chat d'oré	+	Pas de disposition particulière	II

<i>Hystrix cristata</i>	Porc-épic du nord de l'Afrique	+	Pas de disposition particulière	III
REPTILES				
<i>Python sebae</i>	Python de Seba	++++	Intégralement protégée	II
<i>Varanus niloticus</i>	Varan du Nil	+++	exploitation limitée	II
BATRACIENS				
<i>Hoplobatrachus occipitalis</i>	Grenouille	++		
OISEAUX				
<i>Anas acuta</i>	Canard pilet	++++++	Pas de disposition particulière	III
<i>Psittacus erithacus</i>	Perroquet jaco	+++++++		I
<i>Struthio spp.</i>	Autruche	++++		I
<i>Gyps africanus</i>	Vautour africain	+	Intégralement protégée	II
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	+		II
<i>Leptoptilos crumeniferus</i>	Marabout d'Afrique	+	Partiellement protégée	
<i>Balearica regulorum</i>	Grue royale	+		II
<i>Balearica pavonina</i>	Grue couronnée	+	Intégralement protégée	I
<i>Ardeotis arabs</i>	Outarde arabe	++	Partiellement protégée	II
<i>Corvus albus</i>	Corbeau pie	+	Pas de disposition particulière	
<i>Plectropterus gambensis</i>	Oie à ailes éperonnées	+	Pas de disposition particulière	II
<i>Dendrocygna bicolor</i>	Dendrocyste fauve	+	Pas de disposition particulière	
<i>Dendrocygna viduata</i>	Dendrocyste veuf	+	Pas de disposition particulière	

Source : Résultats des enquêtes de terrain (Arfou, 2023)

4.9.6. Mode d'exploitation des espèces sauvages

Au cours de la collecte des données, 70% des personnes enquêtées ont affirmé que ces produits font l'objet de commerce illégal : car le plus souvent lors des contrôles, les usagers transportant ces produits ne présentent aucun document prouvant la légalité de l'acquisition des spécimens ou d'un document d'exportation vers un pays voisin. La lecture de la figure montre que 30% ont affirmé qu'il s'agit d'une exploitation anarchique compte tenu de l'insuffisance des données pour un avis de commerce non préjudiciable.

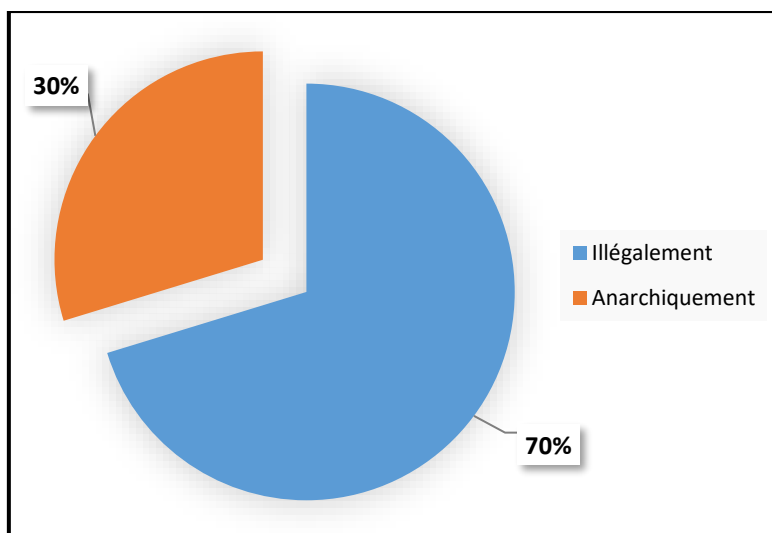


Figure 15: Mode d'exploitation des espèces sauvages (: Arfou, 2023)

4.9.7. Activités de LCES sur les Postes de contrôle

L'analyse de la figure 23 met en évidence que lors des contrôles sur les postes frontaliers et de intérieurs, 51% des agents enquêtés ont affirmé ne prendre aucune décision en cas de découverte d'un produit d'espèce sauvage par méconnaissance des textes en la matière. En revanche 23% ont affirmé avoir contrôlé et identifié l'espèce faisant l'objet de transaction et même de vérifier la documentation qui autorise le droit de transporter ou d'acquisition. En revanche 15% des répondants ont affirmé avoir procédé à des saisies des produits d'espèces sauvage lors des contrôles pour la recherche de plus d'information. En fin 10% ont assuré avoir procédé à une saisie directe et 1% des enquêtés ont affirmé avoir traduit devant les tribunaux un dossier en lien avec le commerce illégal des espèces sauvages.

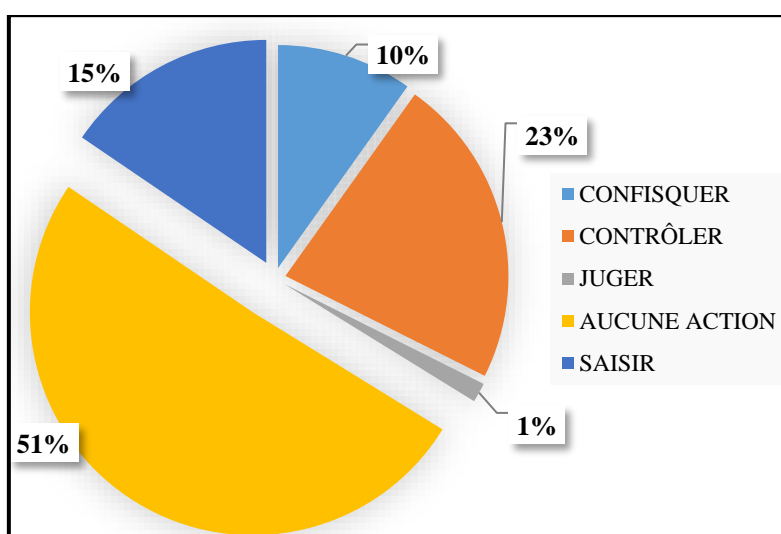


Figure 16: Traitement des cas d'infraction liée aux espèces sauvages, Arfou, 2023

4.9.8. Efforts de lutte par les acteurs chargés de la LCES

Le tableau 4 met en évidence les efforts déployés lors des contrôles au niveau des postes ou au cours des missions de surveillance et des postes de police des forestières, plusieurs textes sont mis en application en cas d'infraction (Tableau 4). Il s'agit principalement de :

- la Loi N° 98-07 du 29 avril 1998 fixant le Régime de la Chasse et de la Protection de la Faune et de son Décret N° 98-295/PRN/MH/E du 29 octobre 1998 déterminant les modalités d'application.
- de la Loi 2019-47 du 24 octobre 2019 portant répression des infractions relatives au commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction au Niger (Décret d'application en cours d'adoption).

Tableau 4: Efforts de luttés contre le commerce illégal et le braconnage des espèces sauvages en 2022 dans la Région de Diffa.

Nature infraction	Spécimens	Espèce concernée	Quantité	Principaux Textes réglementaires enfreignent	CITES	Sanction infligées	Documents disponibles
Commerce illégal et acte de braconnage	viande sauvage boucanées (emballée dans des cartons)	<i>Alopochen aegyptiaca</i>	3		Annexe III	-	
	viande sauvage boucanées (emballée dans des cartons)	<i>Anas Spp</i>	ND*		Annexe III	Arrestation et mise en garde en vue des contrevenants ;	
	peaux	<i>Genetta genetta</i>	2		-		
	Peaux	<i>Hydrictis maculicollis</i>	2	Loi 98-07 et Loi 2019-47	Annexe II	-	Procès-verbal
	viande sauvage boucanées (carton)	<i>Hystrix cristata</i>	26		-	Confiscation et destruction des produits ;	
	Viandes sauvages boucanées (emballée dans des cartons)	<i>Hystrix cristata</i>	ND		Annexe III	-	Payement d'amendes pécuniaires
	Peaux	<i>Python seba</i>	39		Annexe II		
Peaux	<i>Python seba</i>	ND		Annexe II			

viande sauvage boucanées (emballée dans des cartons)	<i>Varanus niloticus</i>	131	Annexe II
Peaux	<i>Varanus niloticus</i>	ND	Annexe II

NB= Non Déterminé, source : DRE/LCD de Diffa, 2022

4.9.9. Provenance et destination des produits contrôlés

De l'analyse de la figure 24, il ressort de cette étude que les espèces sauvages ou leurs produits faisant l'objet de contrôles au niveau des postes de contrôles (frontaliers et barrières) proviennent de plusieurs pays voisins pour d'autres destinations. La même figure révèle que 33% des répondants affirment ne pas connaître ni la provenance ni la destination des produits sauvages faisant objet de commerce. En outre 25% des agents de contrôle enquêtés ont confirmé que ces produits proviennent de l'intérieur du Niger. Le territoire nigérien constitue également un point de de sortie des certains espèces sauvages vers d'autre pays comme la Lybie, l'Algérie, le Nigeria (22%). Des produits en provenance des autres pays voisins comme le Nigeria, le Cameroun, le Tchad et Centrafrique sont confirmés par 21% des enquêtés (Figure 22 et 23).

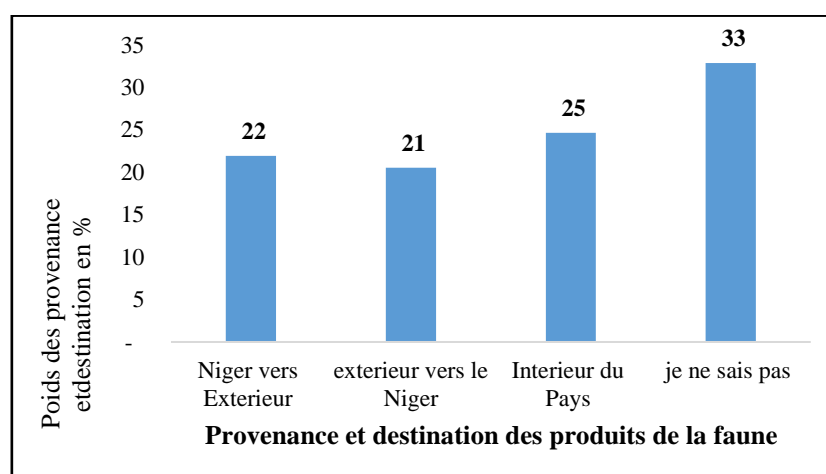


Figure 17: Mouvement des produits d'origine sauvage au niveau des postes de contrôle, source : Arfou, 2023

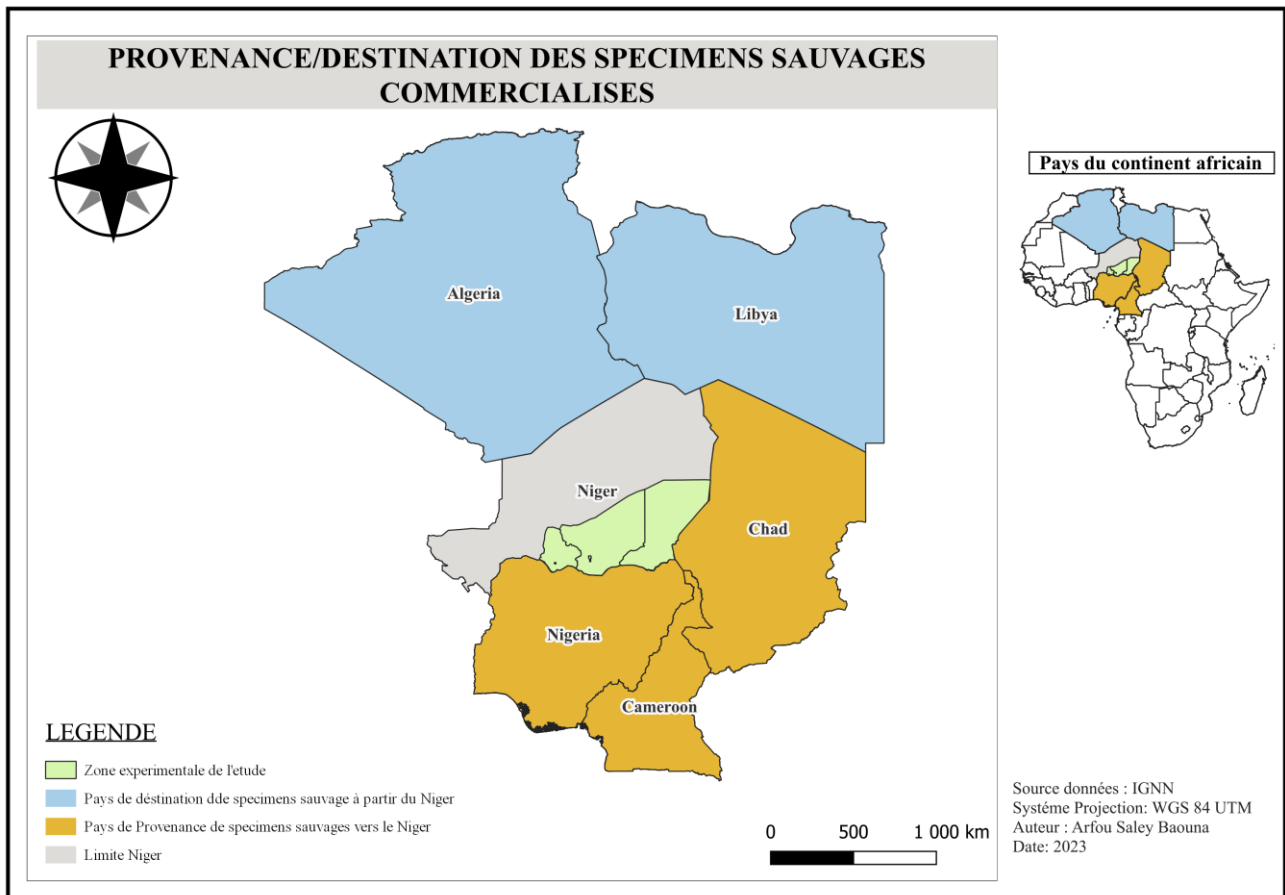


Figure 18 : Pays de Provenance et de destination des spécimens sauvages commercialisés

4.9.10. Coordination entre les acteurs

Il ressort de cette étude que 100% des personnes enquêtées confirment une collaboration moyennement bonne entre les différents acteurs lors des activités de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. Cette collaboration se traduit le plus souvent lors de la découverte de spécimens sauvages lors des contrôles de routine. Cela à travers une entraide en sur l'identification des espèces et leur statut de protection, la vérification et l'authentification des documents autorisant la détention ou le commerce des spécimens.

V. DISCUSSIONS

5.1. Etude et analyse des menaces exerçant sur les vautours au Niger

Les vautours sont les charognards les plus efficaces de la nature, et ils fournissent un éventail d'avantages écologiques, économiques et culturels (Ogada et al., 2012). Plusieurs facteurs peuvent provoquer la mort d'un animal. Cependant toutes les causes récurrentes provoquant la mort d'un individu ne constituent pas nécessairement une menace pour l'ensemble de la population. Ainsi, uniquement les principaux facteurs de mortalité non naturels qui limitent ou provoquent le déclin des populations de vautours seront ici présentés (SCF, 2020). Ces espèces sont observées dans plusieurs endroits comme l'a démontré l'étude. Il s'agit des alentours des abattoirs au niveau des agglomérations. Cette présence des vautours non loin des habitations démontre les liens culturelles et naturelles qui existent entre ces espèces et l'homme ; cela a été démontré par les travaux DABONE en 2018, qui a illustré qu'au Burkina Faso, cette cohabitation de l'espèce avec l'homme s'explique surtout par ses multiples intérêts pour les populations ; mais aussi par son caractère inoffensif vis-à-vis des animaux domestiques. Ainsi, il faut noter qu'aucun individu de vautour n'a été observé lors de des visites terrain au niveau des abattoirs. Selon les personnes enquêtées, l'espèce qu'ils avaient l'habitude d'observer est le vautour commun qui depuis plusieurs années est devenue très rare dans leurs zones. Mais, selon les communautés riveraines, les vautours communs ont trouvé refuge dans les massifs Koutous où ils cohabitent avec d'autres espèces de vautours. Dans cette zone, les enquêtés estiment que les effectifs de ces vautours ont augmenté ; ceci s'explique du fait que cette zone montagneuse se situe entre la Reserve Naturelle Nationale de Ternit Tin Touma et la Réserve Naturelle Nationale de l'Aïr et du Ténéré et constitue un milieu favorable pour la protection de l'espèce contre le braconnage et son développement. Cela a été démontré par l'étude de THIOLLAY, 2006 qui a montré que les grands vautours ont subi un déclin spectaculaire à la hauteur de 98% en dehors des zones protégées.

Lors des visites de terrain, deux (2) espèces de vautours ont pu être observées directement et ont été identifiées dans cette zone. IL s'agit du : Vautour du Rüppell (*Gyps rueppelli*), Vautour d'Egypte (*Neophron percnopterus*). Des constats faits sur leur cadre de vie ont montré que des menaces et pressions pèsent sur ces espèces dans cette zone. Il s'agit principalement du braconnage et de la destruction de l'habitat. C'est pourquoi des efforts sont en train d'être fourni par l'Etat du Niger et ces partenaires au développement pour la conservation de ces espèces dans cette zone. De ce fait, des activités de suivi écologiques, de sensibilisation et de développement local sont menées par les structures gouvernementales et non

gouvernementales pour une meilleure implication des communautés riveraines dans leur conservation.

Diverses activités humaines contribuent aux menaces qui pèsent sur les espèces de vautour au Niger. Cela a été présenté par les résultats des enquêtes qui ont démontré que 38% des types de menaces sur le vautour sont liées : au braconnage pour alimentation, au commerce illégal de ces espèces dans la sous-région. L'étude de Nikolaus (2001) confirme cette analyse et a montré que le trafic sur les vautours charognard est devenu tellement intense dans certains pays comme le Nigeria ; qu'il est difficile de trouver l'espèce dans ce pays. Les demandeurs de cette espèce dans ce pays se dirigent vers les pays voisins comme le Niger et le Tchad pour s'en procurer à travers un circuit illégal. Cette situation semble être renversée ; car l'espèce est rarement observée depuis plusieurs années. Selon les résultats de l'étude 81% des tradipraticiens enquêtés ont confirmé que les spécimens de vautours leurs parviennent des marchés ruraux de la République Fédérale du Nigeria.

Les principaux utilisateurs des spécimens de vautours charognard sont les tradipraticiens selon 51% des personnes enquêtées. L'utilisation ces spécimens est principalement basée à des fins de croyance mystique et de médecine traditionnelle. Les recherches de Mckean et al. (2004) confirment et corroborent les résultats de la présente étude. Par ailleurs l'étude a démontré que dans le domaine des croyances mystiques, toutes les espèces de vautour sont considérées comme identiques et pouvant être utilisées pour atteindre les mêmes objectifs. Cependant, les autres espèces comme le vautour d'Egypte et le vautour de Rüppel étant de nos jours confinées dans les aires protégées, sont à l'abri et subissent moins de pressions de cette demande incessante pour l'utilisation basée sur les croyances occultes et la médecine traditionnelle.

Le plus désastreux de ce trafic de vautour est le nouveau mode opératoire et l'exploitation à grande échelle utilisée par ces braconniers pour s'en procurer. Il s'agit du ramassage des œufs dans les nids pour des usage de croyance mystique, de l'empoisonnement des cadavres d'animaux avec des produits toxiques pour les atteindre et aussi l'utilisation des pièges pour les attraper vivants. Cependant, il est important de comprendre qu'un seul cas de carcasse empoisonnée peut contaminer et disséminer plusieurs individus de vautours du fait de leur comportement grégaire et de leur mode d'alimentation en groupe (Ogada et al., 2012a).

5.2. Perception des différents acteurs sur la LCES et sur les vautours

Cette étude s'est aussi intéressée à la coordination des activités de la lutte contre la criminalité liée aux espèces avec un accent particulier sur les vautours. Il ressort de l'analyse des résultats des enquêtes qu'une lutte efficace s'impose et cela dépendra de plusieurs aspects dont la connaissance et l'appropriation des textes réglementaires nationaux en la matière. Il s'agit, entre autres de :

- La loi n°98-56 du 29 Décembre 1998 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement ;
- Loi n° 98-07 du 29 avril 1998, fixant le régime de la chasse et de la protection de la faune au Niger ;
- Loi N°2019-037 du 24 octobre 2019 portant répression des infractions relatives au commerce international de la faune et de la flore menacées d'extinction au Niger.

Cela est démontré par 95% des agents des Eaux et Forêts et 71 % des cadres de la justice (Juges et Procureurs) enquêtés qui ont une connaissance sur les contenus des textes réglementaires. En revanche les cadres de la Police, de la Douane n'ont pas une bonne connaissance sur l'existence et le contenu de ces textes avec des taux de réponse respectivement 44% ; 63% et 29%. Ceci a été confirmé par l'étude de MAMANE, 2018 qui selon ses résultats, conclue qu'il est à retenir que parmi les acteurs de mise en œuvre de la convention au Niger, c'est seulement au niveau des agents des Eaux et Forêts que le taux de connaissance dépasse la moitié.

Il est important de noter que cette mise en application des textes ne sera possible que lorsque les acteurs concernés sont informés de leurs existence et mieux capacités dans ce domaine. Cela a été démontré lors de l'étude où les acteurs chargés de l'application des lois nationales et des textes internationaux ont peu de connaissance sur les techniques d'identification des espèces sauvages ou de leurs produits (transformés) saisies. Ceci a été confirmé par la Résolution Conf. 19.4 de la convention CITES qui précise que « l'identification précise des spécimens d'animaux et de plantes est importante pour déterminer si des dispositions de la Convention, et lesquelles, s'appliquent à leur commerce international, y compris, le cas échéant, l'identification du rattachement d'une espèce à une inscription à un niveau supérieur (p. ex. au niveau du genre ou de la famille), ainsi que l'identification des matières premières faisant l'objet d'un commerce ».

Un autre fait marquant rencontré lors de cette étude où les agents chargés du contrôle affirme que le type d'infraction fréquemment rencontrée au niveau des postes de contrôle est celle d'un

commerce illégal des espèces sauvages. Il s'agit d'une détention d'un spécimen sauvage par des usager (commerçants, transporteurs, voyageurs) sans aucun document qui peut prouver la détention ou l'acquisition légale du produit. Cela a été confirmé par les travaux de recherche de Doudou, 2019 qui ont démontré que la forte circulation de spécimens de faune sauvage pourrait être liée à l'accroissement de la demande et à la hausse constante des prix des produits issus des espèces sauvages sur les marchés internationaux accentuant ainsi le trafic illégal pouvant mener à la disparition d'espèces et à l'appauvrissement des écosystèmes.

Au Niger, des dispositions réglementaires sont prises en la matière dans Loi 98-07 du 29 avril 1998 en son article 19 stipule que : « *la détention, la circulation, l'importation, l'exportation, la réexportation, l'achat et la cession de tout animal sauvage ou de ses trophées ou dépouilles sont réglementés par arrêté du Ministre chargé de la Faune Sauvage* ». Il s'agit ici d'un avis d'acquisition légale et d'un avis de commerce non préjudiciable dont la mise en œuvre reste en difficulté dans certains Etats.

Il a été aussi soulevé lors cette étude que plusieurs cas des saisis et même des confiscations des spécimens sauvages ont été opérés par lors des contrôles par les services chargé de la lutte contre le trafic d'espèce. Des sanctions comme des amendes et souvent des gardes en vus ont été appliquées à l'endroit des contrevenant. En revanche aucune décision de justice n'a été rendue par un tribunal de de justice pour ces cas. Les traitements de ces infractions sont dans la majorité des cas limités aux transaction (paiement d'amende) par l'agent verbalisateur. Cela ne constitue pas un moyen efficace de lutte contre les trafics liés aux espèces sauvages. Mais, suivant les dispositions légales, ces infractions liées aux espèces sauvages doivent être judiciairisées afin de démanteler tous les acteurs et complices du réseau pouvant conduire à des sanctions rigoureuses. Cela peut aller jusqu'à l'emprisonnement selon l'ampleur de l'infraction et des dispositions prévues par les textes réglementaires. Certaines infractions selon leur ampleur, leur gravité et leur lien avec plusieurs pays, peuvent être considérées comme crime grave et doivent être traitées rigoureusement à travers de sanctions lourde tel que prévu par les textes en vigueur.

5.3.Proposition des mesures d'amélioration pouvant contribuer à la mise en œuvre de la convention CITES.

Cette étude a relevé divers défis pour rendre efficace les efforts de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages au Niger. C'est pourquoi, l'étude propose des solutions pouvant contribuer à résoudre ces défis multiples. Il s'agit :

a) Cadre institutionnel et opérationnel

- ✓ Créer un cadre de coordination inter-institution et opérationnelle qui prendra en compte tous les acteurs intervenant dans la LCES au Niger ;
- ✓ Mettre en place des structures de Lutte contre la Criminalité liée aux especes sauvages ;
- ✓ Créer une structure speciale au niveau de l'Organe de Gestion charger de la coordination avec les autres institutions ;
- ✓ Engager des poursuites judiciaires contre les contrevenants en cas d'infraction liée aux especes sauvages.

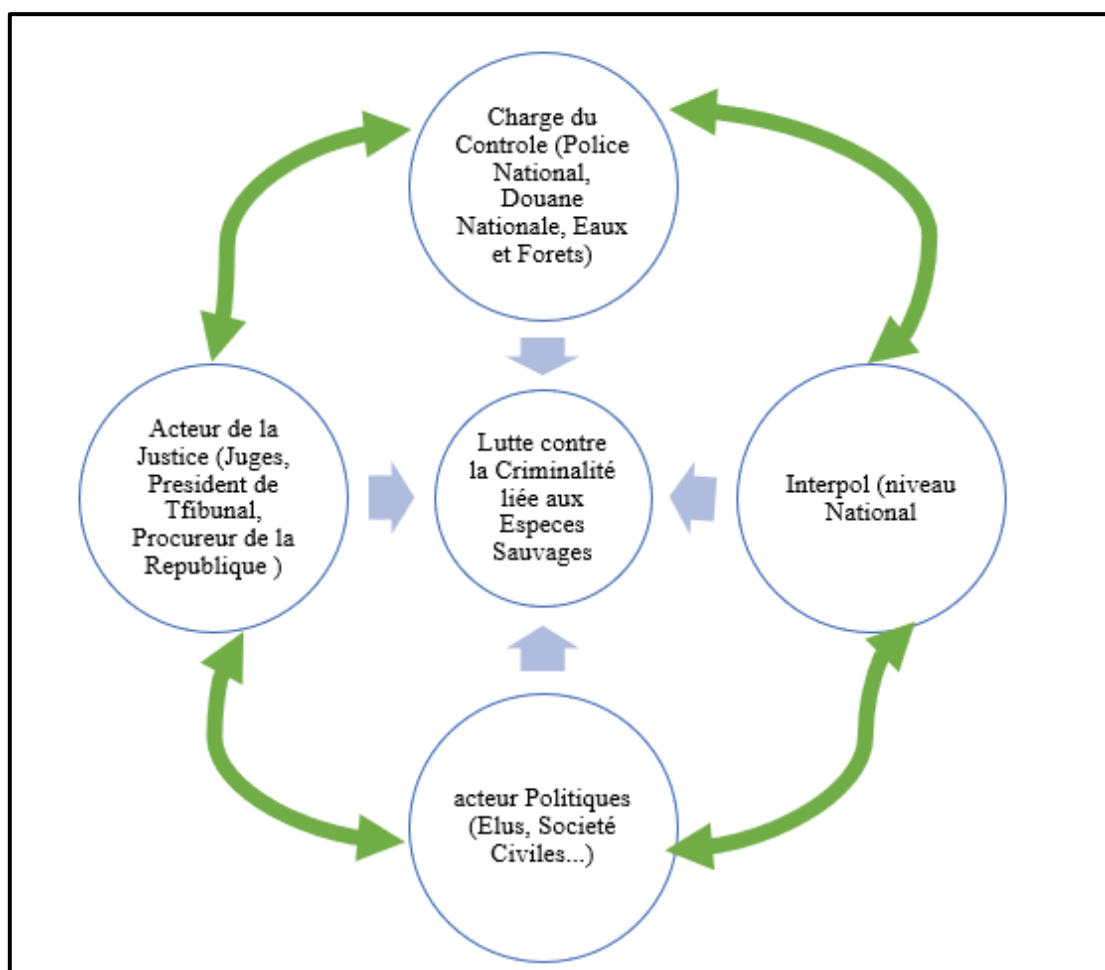


Figure 19: Proposition d'un schéma de coordination pour la mise en œuvre de LCES (Arfou, 2023)

b) Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités sur le plan technique et logistique des acteurs de mise en œuvre de la lutte savère nécessaire.

❖ Sur le plan technique:

- ✓ La formation de tous la acteurs concernés sur les thematiques en lien avec la lutte contre la criminjnalité liée aux especes sauvages (technique d'enquête , technique d'identification des especes protegées au niveau national et international , la coopération et l'entre aide judiciaire) ;
- ✓ La Formation sur les techniques de verification de documents d'importation, d'exportation, de reexportation, d'acquisition légale des produits d'origine sauvage faisant lobjet de commerce ;
- ✓ La vulgarisation et la sensibilisation des acteurs concernés sur les textes reglementaires regissant la gestion des espèces sauvages au Niger et dans le cadre de la CITES ;
- ✓ La réalisation de propectus sur des recueils des textes reglementaires et la diffusion aux acteurs concernés;
- ✓ La sensibilisation des autorités administratives, coutumières et les acteurs de la société civile sur les enjeux de la criminalité liée aux especes sauvages ;

❖ **Plan appui logistique**

- Dotation des acteurs en matériels adéquats pour l'identification des espèces sauvages lors des contrôles (matériels informatiques, Guide d'identification des espèces sauvages) ;
- Création des centres de sauvetage d'espèces sauvages vivantes et des entrepôts pour les spécimens non vivants en cas de saisie ou de confiscation des spécimens d'origine sauvage ;
- Intensifier les plateformes d'échange (national et sous régional) entre acteur pour plus de partage d'information (WhatsApp, télégramme, ...) ;
- Créer des sites Web pour le démantèlement des réseaux de criminalité organisée transnationale ;

VI. CONCLUSION

En définitive, l'exploitation illégale et le trafic des vautours et des espèces sauvages en général, représentent à l'heure actuelle l'une des plus graves menaces qui pèsent sur la faune et la flore sauvages. Ainsi, les résultats de la présente étude ont montré qu'au Niger, les effectifs des vautours ont considérablement diminué et les individus de vautours ne sont plus observés fréquemment dans les environs des agglomérations il y a plus de 10 ans. Le braconnage, le commerce illégal, l'anthropisation des abris, la destruction de l'habitat des vautours, constituent les principales menaces relevées par l'étude. Le vautour commun est très rarement observé par les communautés locales. Cependant, les espèces *Gyps rueppelli* et *Neophron percnopterus* ont été observées dans leur habitat naturel précisément dans les massifs montagneux de koutous (région de Zinder).

Aussi, l'étude a révélé que plusieurs spécimens de diverses espèces de faune font l'objet de commerce illégal au Niger. Ce constat est fait par les agents chargés du contrôle en service dans les zones frontalières (principalement du Nigeria, de l'Algérie et de la Lybie) et les autres pays comme le Cameroun, et la Centrafrique). Les cas de 1700 peaux de Python de Séba saisies à Diffa en est la preuve. Ces spécimens qui proviennent du Nigeria voisin a travers des routes de trafic passent par le Niger pour des destination souvent inconnus.

La connaissance des textes nationaux en matière de lutte contre les infractions relatives aux espèces sauvages, l'insuffisance des capacités techniques et opérationnelles des agents chargés de la mise en œuvre de la lutte, l'insuffisance d'une synergie d'action entre les agents chargés de la lutte, l'absence d'un système de mécanisme de communication ou d'échanges entre les acteurs nationaux et ceux de la sous-région, tous ces facteurs constituent des contraintes pour rendre efficace la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages au Niger et dans la sous-région. C'est ainsi que, la dix-neuvième conférence des parties (CoP19) tenue au Panama à travers les décisions 18.90 (Rev. CoP19), 18.91 et (Rev. CoP19) et 19.84 à 19.88 soutiens la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale. Au terme de cette étude, toutes nos hypothèses de recherches sont confirmées par les résultats obtenus, notamment l'identification des types de menaces qui pèsent sur les vautours au Niger (H1), la connaissance l'existence des circuits des flux commerciaux liés aux espèces sauvages au Niger (H2) et la perception des acteurs concernés sur la mise en œuvre de la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages.

Ainsi, depuis 2019, les autorités nigériennes ont redoublé les efforts dans le cadre de la lutte contre la criminalité liée au espèces sauvages et la mise en œuvre de la convention CITES.

Ceci, à travers l'adoption de la loi 2019-47 portant répression des infractions relatives aux espèces sauvages de faune et de flore menacées d'extinction. Ces efforts, lui ont permis d'être à la catégorie 2 du statut de législation nationale au niveau de la convention CITES.

VII. RECOMMANDATIONS

A la lumière des résultats et discussions, les recommandations suivantes sont formulées :

❖ A l'endroit de l'Organe de Gestion CITES du Niger

- ✓ Mettre en application la résolution Conf. 11.3 (Rev. CoP19) sur l'application de la Convention et la lutte contre la fraude ;
- ✓ Elaborer une stratégie nationale et un plan d'action sur la conservation des vautours au Niger ;
- ✓ Elaborer une stratégie nationale de la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (SNLCES) et son plan d'action sur les orientations de la stratégie régionale de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (SRLCES) ;
- ✓ Mettre en place des réseaux de surveillances et d'alerte communautaires sur la conservation des vautours ;
- ✓ Poursuivre et intensifier les sessions de sensibilisation des communautés locales sur l'importance de la conservation des vautours ;
- ✓ Mettre en place un système d'information et de collecte des données liées aux crimes sur les espèces sauvages au niveau national ;
- ✓ Créer des centres de sauvetage pour les spécimens vivants et des entrepôts de stockage des spécimens morts pour la sécurisation des spécimens saisis ou confisqués ;
- ✓ Créer et mettre en place une Equipe Spéciale de Lutte contre la Criminalité liée aux Espèces Sauvages (ENLCES) ;
- ✓ Mettre en place un système d'information et de sensibilisation du grand public sur les efforts de la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (Publication) ;
- ✓ Mettre en place un système informatisé de traçabilité et de sécurisation et des spécimens saisis ;
- ✓ Renforcer les partenariats avec les institutions de recherches, les Organisations Non Gouvernementales nationales et internationales ;
- ✓ Etudier la possibilité de mettre en place le permit électronique pour la délivrance des certificats ;
- ✓ Renforcer les capacités techniques et logistiques des acteurs concernés par la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages ;
- ✓ Poursuivre et intensifier les sessions de formation, de sensibilisation et de vulgarisation des acteurs chargés de la mise en œuvre de la lutte et les communautés locales sur

l'application des textes réglementaires en matière de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages au Niger ;

❖ **A l'endroit des acteurs chargés du contrôle et de la répression**

- ✓ Renforcer les collaborations avec les autres forces internes et les pays voisins ;
- ✓ Judiciariser des infractions liées aux espèces comme les autres formes de crime ;
- ✓ Poursuivre les enquêtes judiciaires au niveau national et régional en cas d'infraction de grande ampleur (entraide judiciaire, collaboration entre OG des pays concernés...) pour démanteler les réseaux de trafic ;

❖ **A l'endroit des Institutions sous régionales et des Partenaires**

- ✓ Renforcer le partenariat entre les Etats sur la Lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages ;
- ✓ Mettre en place le Réseaux de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique de l'Ouest (RLCES) voire continental ;
- ✓ Appuyer les Etats pour démanteler des réseaux de trafic et de commerce illégal des espèces sauvages ;

VIII. LITTERATURE CONSULTEE

- BIOPAMA (2019). Stratégie ouest-africaine de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages : Note d'information pour les décideurs. Revue par Fuller H., Balinga M., Stroud A., and Adeleke
- Botha, A. J., Andevski, J., Bowden, C. G. R., Gudka, M., Safford, R. J., Tavares, J. and Williams, N. P. (2017). Multi-species Action Plan to Conserve African-Eurasian Vultures. CMS Raptors MOU Technical Publication No. 5. CMS Technical Series No. 35. Coordinating Unit of the CMS Raptors MOU, Abu Dhabi, United Arab Emirates.
- CITES (22 avril 2020). Notification aux parties N° 2020/34, Vautour d'Afrique de l'Ouest (*Accipitidrea spp.*)
- Dabone C. (2018). Phénologie, éthologie de la reproduction, valeurs ethnozoologiques et socio-culturelles du Vautour charognard, *Necrosyrtes monachus* (Temminck, 1823) au Burkina Faso: une approche prospective des causes du déclin de l'espèce, Burkina Faso : Université Ouaga 1 Pr Joseph Ki-Zerbo ; Thèse de Doctorat, 182p.
- L. G. Johnston and K. Sabin / Methodological Innovations Online (2010) 5(2) 38-48 ;
- Mallon, D.P., Hoffmann, M., Grainger, M.J., Hibert, F., van Vliet, N. et McGowan, P.J.K. (2015). Analyse de situation de l'UICN concernant la faune terrestre et d'eau douce en Afrique centrale et de l'Ouest. Document occasionnel de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN n° 54. Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni : UICN. x + 162 pp.
- Ogada, D., Botha, A. and Shaw, P. (2016a). Ivory poachers and poison; drivers of Africa's declining vulture populations. *Oryx* 50(4): 593–596.
- Ogada, D., Shaw, P., Beyers, R. L., Buij, R., Murn, C., Thiollay, J. M., Beale, C. M., Holdo, R. M., Pomeroy, D., Baker, N., Krüger, S. C., Botha, A., Virani, M. Z., Monadjem, A. and Sinclair, A. R. E. (2016b). Another Continental Vulture Crisis : Africa's Vultures Collapsing toward Extinction. *Conservation Letters* 9 : 89–97.
- SCF (2020) ; Guide de conservation des Vautours du Niger ; 15pp
- USAID. WA BICC (2019). Stratégie de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique de l'Ouest note d'information pour les décideurs. 2p
- USAID. WA BICC, NOTE DE SYNTHÈSE : NIGER | LUTTE CONTE LE TRAFIC DES ESPÈCES SAUVAGES. 8p.
- USAID /WA BICC. (2020). Understanding threats to West African Biodiversity and linkages to wildlife trafficking Niger field assessment report. 35pp.

Jérôme Marie, Pierre Morand, Hamady N'Djinn, 2020, Présentation du fleuve Niger, Aspects physiques et climatiques, 17p IRD.

IUCN & Trafic, 2021 : Ampleur du trafic des animaux de l'Afrique vers l'Asie. Intensifiée à phénomène et disparition d'espèces ; COPYRIGHT © 1996-2015 NATIONAL GEOGRAPHIC SOCIETY. COPYRIGHT © 2015-2021 NATIONAL GEOGRAPHIC PARTNERS, LLC. TOUS DROITS RÉSERVÉS.

PNUE, IPBES, FAO, 2019. Etude sur la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques sur les travaux de sa septième session, p17-23.

WWF / Dalberg. 2021. Lutte contre le trafic illégal d'espèces sauvages : Consultation avec les gouvernements. WWF International, Gland, Suisse, 23-36.

IUCN, 2020. *Torgos tracheliotus* (Vautour oricou ou Vautour nubien) dont 3 sous-espèces : *Torgos tracheliotus negevensis*, *Torgos tracheliotus nubicus*, *Torgos tracheliotus tracheliotus* (Image manquante bienvenue) - Lien Flick'R, 11-23.

Philippe Constantin (DREAL Aquitaine), Erick Kobierzycki (LPO), Eric Montes (GEREA), 2022. Aspects de la biologie et de l'écologie intervenant dans la conservation ; bilan des connaissances et des moyens utilisés en vue de la protection de l'espèce, 25p.

Rapport d'étude, 2015, Plan de Développement Régional de Maradi, 131p.

Rapport d'étude, 2015, Plan de Développement Régional de Zinder, 286p.

Rapport d'étude, 2015, Plan de Développement Régional de Diffa, 272p.

CITES, 2019. Commerce et gestion de la conservation des vautours d'Afrique de l'Ouest, convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction ; Dix-huitième session de la Conférence des Parties Colombo (Sri Lanka), 23 mai – 3 juin 2019 ; <https://cites.org/sites/default/files/fra/cop/18/doc/F-CoP18-097.pdf>, 1-20p.

Site web consulté :

[Espèces+ \(speciesplus.net\)](https://speciesplus.net), Consulté le 31 mars 2023

[Front FR | CITES](#)

[Liste rouge des espèces menacées de l'UICN \(iucnredlist.org\)](https://www.iucnredlist.org), BirdLife International. 2021. . 2021 : e.T22695250A205380033. Consulté le 31 mars 2023.

https://www.cms.int/sites/default/files/publication/fact_sheet_wildlife_final_fr_0.pdf ,

consulté 18 mars 2021

[Criminalité liée aux espèces sauvages | CITES](#) , consulté 18 mars 2021

ANNEXES

A. *Annexe A*

Evaluation des connaissances la criminalité liée aux espèces sauvages et

1. Groupe cible : les communautés locales 2. Informations générales sur l'enquête :	
Date	Localité :
Nom et Prénom :	
Sexe :	
Profession principale/Fonction actuelle :	
autres activités exercées :	
Expérience dans le travail :	
Autres	

1. Comment se présente la situation des espèces sauvages dans votre milieu ?

Stable augmentation dégradation en voie de disparition

2. Selon vous comment sont exploitées vos espèces sauvages ?

Anarchiquement réglementairement illégalement

Autres à préciser :

3. Quelles sont les espèces sauvages les plus rencontrées et qui font l'objet de trafic dans votre milieu

Flore	1.
	2.
	3.
	4.
	5.
	6.
	7.
	8.
	9.
	10.
Animaux	1.
	2.
	3.
	4.
	5.
	6.

	7.
	8.
	9.
	10.

4. Selon vous quelles sont les provenances de ces spécimens et leurs origines

Provenance (localité) :

Origines : Milieu sauvage élevage : Vente

5. Avez l'habitude d'observer des vautours dans votre milieu ?

- En quelle période de l'année
- Quelles sont les espèces que vous connaissez (image à l'appui)
- Quelles est l'évolution de la population vautours dans votre localité des vautours il y a 10 ans à ce jour ?

Augmentation régression stable ne sont plus observé

Autres à préciser :

6. Selon vous est l'importance des vautours dans la nature ?

7. Quels sont les catégories de personnes qui s'intéresse aux vautours dans votre milieu

Les commerçants les tradipraticiens les éleveurs

autres à préciser :

8. Ou trouve t'on les produits issus des espèces sauvages ?

Sur les marchés dans les domaines privés

autres à préciser :

9. Quelle utilisation faites en de ces espèces et/ou de leurs spécimens

Consommation élevage médecine traditionnelle commerce

autres à préciser :

10. Comme capture t'elle les vautours ?

Piégeage capture vivant prélèvement ans les nids

empoisonnement des cadavres

autres à préciser :

11. Où observe t'on les vautours dans votre localité ?

Nids autour des abattoirs

Autres à préciser :

12. Y-a-t-il une structure chargée de la lutte contre l'exploitation illégale des espèces sauvage dans votre localité ?

Etatique locale ONG/Projet

Autres à préciser :

13. Quelles sont les causes de disparition des vautours dans votre localité ?

14. Quelles sont les conséquences de disparition des vautours dans votre milieu ?

*****Merci pour votre collaboration *****

Annexe B

3. Cible : utilisateur de la Faune sauvage (exportateur, importateur, éleveur) 4. Informations générales sur l'enquête	
Date	Localité :
Nom et Prénom :	
Sexe :	
Profession principale/Fonction actuelle : autres activités exercées :	
Expérience dans le travail :	

5. Quels types d'activité exercez-vous lié aux espèces sauvages ?

Exportation importation élevage médecine traditionnelle

Autres à préciser :

6. Quelles sont les espèces de faune sauvages avec lesquelles vous exercez votre activité ?

Citez quelques espèces sauvages :

N°	Nom de l'espèce	Description de l'espèce (vivant, mort ou parties utilisées)	Quantité	Type d'utilisation
1.				
2.				
3.				
4.				
5.				
6.				
7.				
8.				
9.				
10.				
11.				
12.				
13.				
14.				
15.				

7. Comment et où avez-vous acquis ces spécimens ?

spécimen	Mode d'acquisition	Lieu d'acquisition

8. Utilisez-vous des spécimens de vautours dans vos activités ? Citez les espèces de vautours que vous utilisez (utiliser des images pour l'identification)

9. Que pensez-vous des populations des vautour dans votre environnement ?

Augmentation Diminution Stabilité Disparition

10. Selon vous est l'importance des vautours dans la nature ?

11. Utilisez-vous des spécimens de vautour dans vos activités ? si OUI quel est :

- origine : milieu naturel captivité
- provenance :
- Type d'usage : Commerce Médecine traditionnelle Elevage
- Mode d'acquisitions des spécimens :

Autre à préciser :

12. Selon vous quelles sont les activités à l'échelle de votre localité qui menacent

l'existence des espèces sauvages et des vautours en particulier ?

Braconnage Chasse Mauvaise application des textes

Pratique traditionnelle

Autres à préciser

13. Comment y remédier à ces menaces ?

14. Excite-t-il une réglementation nationale sur la gestion des espèces sauvages

(Faune et flores) dont vous avez connaissance ?

Oui Non

15. Avez-vous Connaissance de la convention CITES et de la loi CITES au Niger.

Oui Non

16. Que pensez-vous de leurs sa mise en œuvre au Niger ou dans les pays voisins ?

Bien non appliqué

17. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans l'application de ce dispositif réglementaire ?

18. Avez-vous une fois eu des interactions liées à l'application des textes réglementaires sur les espèces sauvages ?

Oui jamais

19. Que pensez du trafic des espèces sauvages dans votre zone (cas des vautours) ?

Abondant peu abondant faible

Autres à préciser :

20. En quelle période de l'année on a plus de trafic des vautours

21. En quelle période de l'année vous avez l'habitude d'observer des vautours dans votre milieu ?

Saison sèche froide saison sèche chaude saison pluvieuse

Autres à préciser :

22. Quelles sont les espèces de vautours que vous connaissez (image à l'appui)

23. Selon vous, quelle est la tendance de l'effectif des vautours il y a 10 ans à ce jour ?

Augmentation régress stable ne sont plus observé

Autres à préciser

24. Selon vous qu'est ce qui explique cette tendance sur les populations de vautours dans votre zone ?

Braconnage destruction de l'habitat trafic vers les pays voisin

usage traditionnel

autres à préciser :

25. Selon vous, quels sont les catégories de personnes qui s'intéresse aux vautours dans votre milieu

Commerçants Tradipraticiens élevage en captivité

Autres à préciser :

26. Où trouve t'on les produits issus des espèces sauvages

Sur les marchés dans les domaines privés

Autres à préciser

27. Quelle utilisation faites en de ces espèces et/ou de leurs spécimens

Consommation élevage médecine traditionnelle commerce

Autre à préciser

28. Quelles sont les pratiques utilisées par les usagers pour capturer les vautours ?

Piégeage capture vivant prélèvement dans les nids

empoisonnement des cadavres

autres à préciser :

29. Où observe t'on les vautours dans votre localité ?

Nids autour des abattoirs autres

30. Quelles les structures qui intervient dans la lutte contre l'exploitation illégale des espèces sauvage dans votre localité ?

Etatique Comité local ONG/Projet

Autres à préciser :

31. Quelles sont les causes de disparition des vautours dans votre localité ?

32. Quelles sont les conséquences de disparition des vautours dans votre milieu ?

****Merci pour disponibilité****

Annexe C

Evaluation des connaissances des acteurs impliqués dans la lutte contre la criminalité liée

Groupe cible

Magistrat

Police Nationale

Douane Nationale

Eaux et Forêts

Vétérinaires

Autres à préciser :

1. avez-vous connaissance sur l'existence des textes réglementaire de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages au Niger

Oui Non

2. Disposez-vous de ces lois et les décrets d'application ?

Oui Non

3. Faites-vous usage de ces textes en cas d'application ?

Oui Non

4. Etes-vous assez outillé sur la mise en application de ces instruments ?

Bien Assez peu pas du tout

5. Avez-vous une fois pris part à une activité de renforcement de capacité sur la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages ?

Oui Non

Veillez citer les thèmes concernés :

6. Avez-vous une ou plusieurs fois géré des cas d'infraction liée aux espèces sauvage sur votre poste de contrôle ?

Contrôlé Saisi Confisqué

citez quelques spécimens des espèces concernés :

N° d'ordre	Espèces concernées	Spécimens
1		
2		
3		

4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

7. Avez une fois traduit des contrevenants en lien avec des espèces sauvages devant les tribunaux judiciaires ?

Oui Non

Si oui combien de cas ?

8. Quelles sont vos connaissances en matière d'identification des espèces sauvages lors de vos contrôles de routines ou des enquêtes judiciaires ?

Bien assez pas trop bien aucun

Autres à préciser :

9. Quels sont les spécimens par espèces les plus fréquents sur vos postes de contrôles ?

N° Ordre	Espèces couramment rencontrées sur les postes de contrôles
1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

10. En quelle période de l'année on a plus de trafic des vautours

11. Avez-vous un dispositif opérationnel de vérification et d'authentification des documents de transaction lors d'un contrôle au niveau des postes ?

Oui Non

12. Avez de connaissance l'application de la CITES au Niger ?

Oui Non

13. Où avez entendu parler de la CITES la toute première fois ?

Séminaire hiérarchie documents institutions de l'Etat

usagers

Autres à préciser :

14. Avez une fois saisi ou confisqué des spécimens sauvages ?

Oui Non

Si oui combien de cas

15. Avez une fois traité un cas en lien au braconnage/trafic des vautours ?

Oui Non

16. Quelles sont les directions/routes de Traffic le plus fréquents qui sont observés au niveau de votre poste de contrôle ?

Niger vers l'extérieur extérieur vers le Niger intérieur du p

Autres à préciser :

17. Quels sont vos besoins (formation/équipement) dans le cadre la lutte contre le trafic lié au espèces sauvages ?

18. Quelles sont suggestion et recommandations pour une meilleure application de la loi dans le cadre de la lutte contre trafic d'espèces :

*****Merci pour votre disponibilité *****

ANNEXE B

FICHE D'OBSERVATION SUR LES SITES ABRITANT DES VAOUTOURS

1. Date		
2. localité		
3. Coordonnées géographiques du site		
4. Heure de l'observation		
5. Vocation du Site	AP :	
	Etablissement d'élevage :	
	Alentours abattoirs :	
	Autres à préciser :	

Site d'observation	Indice de présence de vautour	Présence de nid de vautour	Nombre individu vu	Espèces de vautours vu	Activité des individus vu (en vol, niche, sur carcasse...)	Etat de l'habitat	Indice de braconnage	Constant de Cadavre de vautour